

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(48^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 2 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5207).

Affaires sociales et emploi (suite)

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le président.

Rappel au règlement (p. 5216)

MM. Gérard Collomb, le président.

Reprise de la discussion (p. 5216)

MM. Etienne Pinte,
Jacques Roux,
Jacques Bichet,
M^{me} Georgina Dufoix,
MM. Jean-Pierre Stirbois,
Jean-Pierre Delalande,
M^{me} Muguette Jacquaint,
MM. Pierre Bleuler,
Jean Auroux,
Guy Herlory,
M^{me} Elisabeth Hubert,
M. Michel Coffineau.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5232).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI (Suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires sociales et de l'emploi, du ministère chargé de la santé et de la famille, et du secrétariat d'Etat chargé de la sécurité sociale.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens avant tout à remercier Mme et MM. les rapporteurs de vos commissions des finances, des affaires culturelles et des affaires étrangères.

La qualité de leur rapport et le caractère approfondi de leurs analyses auront largement éclairé l'Assemblée, avant que je ne m'y emploie à mon tour.

Sachant par expérience tout ce que les travaux en commission apportent au débat en séance publique, Mme Barzach, M. Zeller et moi-même, nous nous sommes attachés à informer vos rapporteurs et vos commissions aussi largement que possible.

Toutes instructions avaient été données dans ce sens et je me suis laissé dire que, malgré quelques difficultés matérielles, des progrès avaient été accomplis par rapport à l'an dernier.

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'emploi, et M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la formation professionnelle. C'est vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Les choses étant ce qu'elles sont, la présentation des rapports tend de plus en plus à anticiper sur la discussion. C'est pourquoi certains thèmes, ou certaines argumentations développés par certains rapporteurs étant susceptibles d'être largement repris dans la discussion, nous reporterons à la fin de celle-ci, dans un souci de clarté, la plupart des réponses qu'elles appellent de la part du Gouvernement.

Ces quelques considérations de méthode étant faites, je ne crois pas avoir à me plaindre, mesdames, messieurs les députés, du projet de budget que j'ai l'honneur de vous pré-

senfer. D'un montant total de 112 milliards de francs, il progresse de 8 p. 100 par rapport aux dotations que vous aviez bien voulu accorder pour 1987.

Dans son évolution comme dans son contenu, ce projet de budget est l'expression des orientations retenues par le Gouvernement dans le domaine social.

Il témoigne ainsi d'une priorité claire, incontestable, en faveur de l'emploi. Les crédits qui s'y rapportent sont en augmentation de 11,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1987.

Je note que cette priorité a reçu l'approbation de votre commission des affaires sociales puisque je me suis laissé dire qu'elle avait exprimé à l'unanimité un avis favorable à ces crédits.

M. Gérard Collomb. Cela m'étonnerait !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais les moyens sont également maintenus, mesdames, messieurs, et même en légère augmentation pour les autres secteurs qui relèvent de mon département.

Priorité à l'emploi, donc, mais aussi poursuite et même accentuation de l'effort sur certains autres points, là où doivent s'exercer les autres solidarités nationales : tel sont les traits essentiels de notre politique et, par conséquent, du projet de budget qui vous est soumis.

Avec un recul de plus de dix-huit mois, la politique de l'emploi apparaît, je crois, dans toute sa cohérence, une cohérence qu'ont bien voulu souligner Mme Papon et M. Bousquet. Il fallait tout à la fois concourir au développement et à l'adaptation de l'appareil productif et favoriser l'insertion professionnelle dans la vie active de ceux qui recherchent un emploi sur un marché du travail qui est et qui sera de plus en plus sélectif, et traiter le cas des laissés-pour-compte.

Ces deux objectifs sont étroitement complémentaires. Ils n'ont cessé d'être affirmés par le Gouvernement, le Parlement ayant voté, vous le savez, les moyens législatifs et financiers nécessaires.

Donc, d'abord, développement et adaptation de l'appareil productif. Sans doute pourra-t-on penser qu'il s'agit-là d'une compétence qui n'est pas celle, à titre principal, du ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est à la fois vrai et faux. En réalité, une société est un tout. Il n'existe pas une « sphère du social » et une « sphère de l'économique ».

Ces distinctions sont sans doute nécessaires à l'analyse, et peut-être dans la répartition des attributions ministérielles ; mais la réalité concrète est autre : on ne conduit pas une politique soucieuse de la solidarité d'une nation en séparant ces deux aspects ou simplement en les dosant savamment.

Il est ainsi, mesdames, messieurs les députés, des réglementations qui, en pesant sur les capacités de progrès d'un pays, vont à l'encontre des intérêts de ceux-là mêmes qu'elles ont pour objet de protéger.

Il fallait donc rendre toute la souplesse nécessaire à notre appareil productif...

M. Gérard Collomb. Erreur !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... et lui donner ainsi la faculté de lutter à armes égales avec nos principaux concurrents.

Nous l'avons fait, mesdames, messieurs, avec l'aide du Parlement, de trois façons.

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement a été l'une des toutes premières initiatives prises avec votre concours. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Première erreur !

M. Arthur Deshais, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les affaires sociales. Non ! Très bonne chose !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Type même de la réglementation dont les effets sont contraires aux intentions, cette autorisation, mesdames, messieurs, n'empêchait pas les licenciements et constituait même, par bien des aspects, un obstacle à l'emploi.

Je sais que l'on a fait le procès aux nouvelles règles instituées par la loi du 30 décembre 1986 d'avoir favorisé les diminutions d'effectifs.

M. Jean-Paul Durloux. C'est vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Sans doute la suppression de l'autorisation a-t-elle donné lieu à une accélération temporaire des licenciements liée mécaniquement à la réduction des délais de procédure.

Mais il apparaît clairement que ces licenciements sont aujourd'hui du même ordre qu'il y a un an. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Un dispositif de surveillance statistique spécifique en cours de mise en place permettra de confirmer cette observation.

Que l'on ne nous fasse pas en cette matière le reproche d'un libéralisme aveugle : les nouvelles règles ont été largement négociées entre partenaires sociaux ; elles comportent des garanties pour les salariés, grâce au renforcement des procédures de consultation des instances représentatives du personnel et de notification du licenciement ; elles ont été accompagnées de l'obligation de présenter un plan social et de la mise en place du nouveau dispositif des conventions de conversion sur lequel je reviendrai dans un instant.

L'assouplissement des conditions d'emploi a été un autre élément essentiel de notre politique. Il fallait restituer aux entreprises une marge de liberté dans la gestion de leurs effectifs tout en garantissant la protection des salariés.

Deux textes importants ont été pris dans cette perspective.

D'une part, l'ordonnance du 11 août 1986 sur le travail différencié a assoupli les conditions de recours aux contrats à durée déterminée, au travail intérimaire ; elle a également favorisé l'exercice du travail à temps partiel.

D'autre part, la récente loi du 19 juin 1987 sur l'aménagement du temps de travail permet désormais aux entreprises de mieux ajuster leurs horaires aux fluctuations de leur demande et d'augmenter la durée d'utilisation de leurs équipements.

Ces nouvelles réglementations, qui font un très large appel à la négociation, seront mises en œuvre sous le contrôle du juge. Une éléction prud'homale se déroulera d'ailleurs sous peu. Les moyens les plus modernes ont été mis en place pour sa préparation et pour son déroulement. Un effort particulier figure dans le projet de budget de 1988 afin d'assurer la formation des conseillers prud'homaux, formation pour laquelle les dotations budgétaires sont portées à 24 millions de francs.

Mais il allait de soi que la modernisation de notre appareil de production ne pouvait être encouragée sans que soient maintenus et même renforcés les dispositifs financiers d'accompagnement des conversions.

Ainsi, comme je l'ai indiqué, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement a-t-elle été accompagnée de la mise en place du dispositif des conventions de conversion. Ce dispositif a été négocié par les partenaires sociaux eux-mêmes, avant même d'être sanctionné par la loi. Il est géré par eux de manière décentralisée avec la contribution financière de l'Etat. Il a été enfin étendu par la loi du 10 juillet 1987 aux entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

Je reconnais bien volontiers que les prévisions en matière de conventions de conversion, telles que les avaient établies les partenaires sociaux et telles que les traduisait en conséquence le budget de 1987, étaient quelque peu optimistes. Un mécanisme nouveau connaît nécessairement une période de montée en charge, liée à la connaissance forcément progressive qu'en ont les bénéficiaires potentiels. Aussi, un effort d'information vigoureux...

M. Gérard Collomb. On voit les résultats !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... a été conduit par les partenaires sociaux eux-mêmes, sur mon encouragement et avec l'aide publique.

Quant aux autres formules d'accompagnement des conversions auxquelles l'Etat apporte sa contribution, elles ont été maintenues.

Tel est le cas des congés de conversion et des allocations spéciales dites de préretraites, du fonds national de l'emploi. S'agissant de celles-ci le financement en a été revu récemment, la contribution des salariés et des entreprises a été ainsi régulièrement allégée en contrepartie d'une participation de l'U.N.E.D.I.C. au financement du système et ce afin d'éviter le départ vers l'assurance chômage de salariés pouvant bénéficier de ces préretraites.

Au total un milliard de francs figure au budget de 1987 pour les congés et les conventions de conversion et la dotation des allocations spéciales du F.N.E. est majorée de 1 milliard 750 millions. Une mesure nouvelle de 25 millions est également prévue pour la mise en œuvre de conventions de mobilité avec les entreprises dans les régions en difficulté.

Au-delà de ces dispositions d'application générale, il est, vous le savez, mesdames, messieurs, des secteurs où des mutations massives et rapides fortement concentrées géographiquement exigent un effort particulier de la collectivité.

C'est le cas de la sidérurgie dont les difficultés touchent profondément et même cruellement certaines régions.

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Une nouvelle convention de protection sociale de la sidérurgie a été conclue entre les partenaires sociaux le 16 juillet dernier, sur la base des recommandations que j'avais exprimées au nom du Gouvernement. Cette convention reprend les mécanismes de la convention antérieure avec certaines améliorations qui témoignent de l'esprit de responsabilité des organisations signataires notamment pour les mesures d'âge et pour les congés de formation de conversion.

Mais cette convention insiste aussi sur le développement de la formation, la solidarité interne et les procédures de reconversion propres aux entreprises. Une nouvelle procédure a été ainsi créée : le contrat de formation interne à la sidérurgie qui organise la formation et le reclassement, dans la branche, des salariés dont le poste a été supprimé.

L'Etat apportera sa participation à la mise en œuvre de cette nouvelle convention. Les dotations affectées aux financements des conventions sociales de la sidérurgie sont ainsi majorées de 700 millions de francs environ dans le projet de budget qui vous est présenté.

A la participation de l'Etat au financement de ces mesures dont les modalités précises seront déterminées par voie conventionnelle, s'ajoute un important effort de réindustrialisation des sites pour lequel les pouvoirs publics ont décidé de doter les sociétés de reconversion de fonds significatifs, ainsi qu'un programme spécial pour la formation professionnelle et l'emploi.

L'effort ainsi consenti pour le développement et l'adaptation de notre appareil productif, que ce soit par l'assouplissement de la réglementation en matière d'emploi ou l'accompagnement des mutations industrielles, aura été, j'en ai la conviction, considérable. Quel que soit le domaine dans lequel il s'est exercé depuis plus d'une année et demie, je veux en souligner les traits dominants.

La plupart des dispositifs mis en place ont fait l'objet d'une large concertation. Les modalités de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, mesure pourtant la plus décriée, en sont une bonne illustration.

Chaque fois que s'imposait l'assouplissement de réglementations trop rigides, les limites juridiques en ont été très précisément définies. Tel a été le cas du travail différencié ou de l'aménagement du temps de travail.

La mise en œuvre concrète des nouveaux dispositifs a été le plus souvent subordonnée à la négociation collective, accord d'entreprise ou de branche.

Les nouvelles réglementations ont eu pour objet non seulement d'assouplir les conditions de fonctionnement de notre appareil productif, mais aussi de restaurer sur bien des points la liberté ou la protection des salariés eux-mêmes. Le travail à temps partiel, l'aménagement du temps de travail, en témoignent, mais aussi d'autres dispositions, comme la suppression de la contribution de solidarité versée en cas de cumul d'un emploi et d'une retraite, l'interdiction des clauses de retraite couperet dans les conventions collectives...

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... la périalisation des licenciements « secs » au-delà de cinquante-cinq ans, sur l'initiative de M. Delalande,...

M. Gérard Collomb. Ah là là ! l'effet de la suppression de l'autorisation administrative ! On a pansé les plaies !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... l'institution d'une nouvelle formule de préretraite à mi-temps dans le cadre du fonds national de l'emploi.

L'Etat ne s'est pas soustrait à son devoir de solidarité dans l'accompagnement des mutations économiques. Sa contribution financière aux mécanismes d'aide aux conversions d'entreprise telle qu'elle apparaît dans le projet de budget de 1988 en est la preuve.

La seconde des orientations fondamentales de la politique de l'emploi se traduit de manière encore plus évidente dans le projet de budget qui vous est présenté. Elle réside dans l'effort considérable consenti par l'Etat en faveur de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle des jeunes et des adultes.

M. Gérard Collomb. Surtout en fin d'année !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En abordant ce sujet je sais que l'on ne manquera pas d'évoquer le « traitement social du chômage », comme si le traitement social s'opposait à un prétendu traitement économique.

M. Gérard Collomb. Et électoral !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'ai souvent souhaité publiquement que l'on ne se trompe pas d'analyse.

Nous sommes en effet confrontés à des mutations structurelles. Les années cinquante et soixante ont été probablement une période exceptionnelle de l'histoire économique du monde industriel, caractérisée par le plein emploi et une croissance sans précédent. L'édification d'une société industrielle et de services modernes, accompagnée d'un déplacement considérable de la population active de l'agriculture vers l'industrie et le secteur tertiaire, la pression de besoins nouveaux de consommation, l'intensification des échanges internationaux liée à l'abaissement des barrières douanières, comptèrent sans doute dans ce phénomène.

Le monde d'aujourd'hui est très différent : la concurrence des pays en voie de développement sur les marchés traditionnels, l'évolution des modes de consommation et la saturation de la demande pour certains biens qui avait joué un rôle décisif dans la croissance, le progrès technologique et la compétition qui favorisent l'élévation du niveau de vie mais interdisent le gaspillage, la large ouverture des économies développées sur l'extérieur qui est la condition du progrès mais qui impose aussi des politiques économiques prudentes, laissent augurer pour longtemps une croissance modérée et différée.

Du coup, le marché du travail est aujourd'hui plus sélectif, toujours plus sélectif, tandis que, sur ce marché, s'exprime une demande renforcée par l'entrée dans la vie active des classes pleines de l'après-guerre et le développement de l'activité professionnelle des femmes.

Je ne regrette certes pas l'expression de ces demandes : l'avenir d'un pays dépend de ses ressources humaines et de ses capacités à les valoriser. J'ajoute que le travail est toujours et restera pour longtemps la voie normale de l'intégration sociale et de la dignité. Ainsi, aider à l'insertion et la réinsertion professionnelle est un devoir auquel aucun gouvernement ne peut et ne pourra se dérober.

Ces orientations ressortent clairement du projet de budget de 1988. Il s'agit de : l'élévation du niveau général de formation ; de la différenciation des modes d'activité ; du développement des formules d'insertion et de réinsertion professionnelle ; et enfin de l'amélioration du service public du placement.

C'est en prenant appui sur l'entreprise qu'il convenait d'élever le niveau général de la formation professionnelle. L'alliance de la connaissance pratique et de la formation théorique est l'un des meilleurs moyens d'accéder à la maîtrise d'un métier et à l'insertion dans la vie active. C'est pourquoi nous avons décidé de favoriser les formations en

alternance. M. Gérard Bapt et M. Jacques Legendre l'ont relevé dans leur rapport, et je rends hommage au rôle de pionnier qu'a su jouer avec courage M. Legendre, à une époque où de telles initiatives étaient injustement controversées.

Plusieurs députés du R.P.R. Très bien !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. Jacques Legendre, rapporteur pour avis. Excellent ! (Sourires.)

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. L'apprentissage a été rénové. Il constitue désormais, grâce à la loi que vous avez récemment adoptée, une voie complète de formation professionnelle qui permet d'accéder aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel du second degré ou du supérieur.

Un programme de rénovation avait été mis en œuvre à l'automne 1986. Le projet de loi de finances pour 1988 accentue encore cet effort. C'est ainsi que 220 millions de francs seront inscrits sur le fonds de la formation professionnelle contre 107 millions cette année.

Sur ce total, 180 millions de francs seront affectés à la mise en œuvre du programme dans les régions et 40 millions de francs seront consacrés au financement d'actions au niveau national. Par ailleurs, la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle sera majorée de 36 millions de francs pour tenir compte - conformément au vœu de l'Assemblée - des incidences de la loi de rénovation de l'apprentissage sur l'action des régions.

Le renforcement des autres formations en alternance, en particulier des contrats d'adaptation et de qualification, est aussi un élément essentiel de l'encouragement donné à ces formations. Le relèvement de la contribution des employeurs que vous avez décidé lors de la dernière session doit permettre de lever les obstacles financiers au développement de ces formations. Simultanément, les dispositifs d'exonération de charges sociales ont été réorientés avec l'approbation du Parlement, afin de favoriser notamment le développement des contrats de qualification.

Le dispositif des formations en alternance jouit ainsi des moyens financiers et des incitations nécessaires à son développement. La gestion en est assurée par les partenaires sociaux. L'Etat attend d'eux qu'ils s'en acquittent sans restriction.

Enfin, l'élévation du niveau général de la formation professionnelle ne va pas sans une réflexion sur ses objectifs et ses dispositifs. Celle-ci s'est engagée dans le cadre d'une table ronde associant l'Etat et les partenaires sociaux réunie à la fin du mois de mars de cette année. Dès à présent, le projet de budget manifeste la volonté de renforcer les dispositifs de la formation continue. Cent millions de francs de dotation supplémentaires sont ainsi proposés pour soutenir les actions et les techniques de formation les plus innovantes. Par ailleurs, l'aide de l'Etat au congé individuel de formation, qui est, en principe, financé sur la participation des entreprises à la formation professionnelle et géré par les partenaires sociaux, sera portée de 97 à 147 millions de francs.

L'encouragement à la différenciation des modes d'activité est un autre élément essentiel de la politique de l'emploi.

La sélectivité accrue du marché du travail, le développement de la demande d'emploi, la différenciation des besoins, la recherche même d'une marge d'autonomie par certaines catégories de salariés, la nécessité, enfin et surtout, d'introduire ou de réintroduire à la vie active des populations en difficulté, de jeunes ou d'adultes, conduisent à rechercher et à favoriser des formules qui échappent au « tout ou rien » du salariat à temps plein ou du chômage.

Les formes d'activité les plus diverses doivent donc être favorisées : travail à temps partiel, travail intermittent, contrats à durée déterminée, activités d'intérêt général, activités nouvelles, activités d'insertion, de formation, de conversion ou de réinsertion. Il s'agit non pas d'« occuper » simplement les personnes dépourvues d'emploi mais, chaque fois que cela est possible, de mettre à profit les périodes où un travailleur n'est pas intégré dans un processus de production classique pour investir dans la ressource humaine qu'il représente, en empêcher la dégradation et la valoriser.

Ce n'est là que le refus d'une société duale. J'ai souvent dit que je concevais aisément une société dans laquelle 80 p. 100 de la population active aurait un emploi traditionnel, 10 p. 100 serait en formation, 5 p. 100 dans des activités d'attente ou d'intérêt général, et 5 p. 100 dans une situation de transition entre deux emplois.

Cette analyse est désormais partagée par la plupart des pays occidentaux. Un récent rapport de l'O.C.D.E. observe qu'il est « impératif non seulement d'accélérer le plus possible le rythme des créations d'emplois, mais aussi de développer rapidement des formes d'emploi nouvelles et de consolider le tissu social en permettant à un maximum d'individus de jouer dans la société un rôle actif qui soit pour eux une source de revenus aussi bien qu'un moyen d'affirmer leur identité ». Cette analyse nouvelle, et je m'en réjouis, rejoint celle qu'exprime depuis de longs mois le Gouvernement.

Les travaux d'utilité collective et les stages d'initiation à la vie professionnelle occupent ainsi aujourd'hui une place importante dans le dispositif en faveur de l'emploi et, par leur ampleur ils en constituent probablement un élément durable. Je sais qu'il est habituel de les dénigrer même de la part de ceux qui les ont inventés. Mais ils constituent aussi, très souvent, pour les jeunes qui en bénéficient, une étape vers une insertion stable dans la vie professionnelle.

Afin de favoriser cette insertion, la possibilité de prolonger les travaux d'utilité collective au-delà d'un an a été instituée. Mais nous avons cherché aussi à compléter ces formules : ainsi les associations intermédiaires ont-elles été créées par la loi en janvier et ont-elles bénéficié d'aides au démarrage qui seront reconduites. Dimanche dernier, j'ai pu annoncer devant la coordination nationale des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi que nous en étions à 242 associations agréées et j'ai le ferme espoir que le cap des 500 agréments sera dépassé avant la fin de l'année.

Parallèlement, les programmes d'insertion locale ont été créés en avril dernier afin de permettre l'emploi de chômeurs de plus de vingt-cinq ans bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité. Nous passons cette semaine même le cap des 10 000 conventions signées. Dans le même esprit, une activité réduite de soixante-dix-huit heures par mois a été admise pour les chômeurs bénéficiaires des régimes d'assurance ou de solidarité.

Nous nous efforcerons dans les mois qui viennent de chiffrer aussi précisément que possible, mois après mois, le nombre des chômeurs bénéficiaires de ces solutions positives à l'inactivité, chômeurs, qui, soit dit en passant, restent inscrits à l'A.N.P.E., ce qui est la meilleure des réponses à apporter à ceux qui prétendraient que le Gouvernement n'a d'objectifs que statistiques.

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Gérard Collomb. On vous le montrera !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Enfin, je voudrais signaler que, d'après l'agence centrale des organismes de sécurité sociale, des mesures d'exonération de charges en faveur de l'emploi à domicile que vous avez votées à l'initiative de M. Etienne Pinte ont entraîné la création nette de plus de 5 000 emplois au cours du deuxième trimestre 1987, celui-ci étant le premier de l'application de ces mesures. C'est là d'un chiffre extrêmement encourageant et positif.

Le projet de budget de 1988 contient en tout cas les moyens nécessaires au développement de l'ensemble de ces dispositifs : une dotation de 4,4 milliards est prévue pour les travaux d'utilité collective à raison de 250 000 bénéficiaires en moyenne mensuelle ; 2,9 milliards sont destinés au financement de 250 000 stages d'initiation à la vie professionnelle ; 594 millions sont prévus pour les 40 000 bénéficiaires des programmes d'insertion locale. A cela s'ajouteront, bien sûr, les actions dites de promotion de l'emploi, qui seront dotées en 1988 de 2,4 milliards. Comme cette année, 70 000 personnes environ bénéficieront de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises. Par ailleurs, la dotation déconcentrée pour la promotion de l'emploi est majorée de 85 millions de francs.

A la recherche de modes d'activité nouveaux s'ajoute un effort particulier pour l'insertion des jeunes en difficulté et des chômeurs de longue durée. Le chômage de longue durée

- disons de plus d'un an - touche en effet plus de 850 000 personnes, jeunes ou adultes, ouvrant souvent la voie à un processus d'exclusion qu'il faut tenter, selon les cas, de prévenir ou d'enrayer. De même, les jeunes en difficulté, sortis sans qualification suffisante du système scolaire, doivent bénéficier d'un effort particulier d'insertion et recevoir les éléments de formation indispensables à leur entrée dans la vie active.

La loi du 10 juillet 1987 a créé pour les chômeurs de longue durée les contrats et les stages de réinsertion en alternance. En 1987, 10 000 contrats et 20 000 stages de cette nature auront été mis en œuvre. Il en est prévu un nombre équivalent en 1988 et il en coûtera plus d'un milliard de francs.

Par ailleurs, un programme de stages important figure sur les lignes d'exécution du projet de budget : 7 000 programmes locaux d'insertion des femmes et de stages pour les femmes isolées ; 19 000 stages de mise à niveau ; 50 000 stages pour les jeunes ; 110 000 stages modulaires et stages du fonds national de l'emploi pour les chômeurs de longue durée.

Parallèlement, le dispositif d'exonérations de charges sociales mis en œuvre à partir de 1986 dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes a été revu dans un sens plus sélectif afin de favoriser les processus de qualification et d'insertion.

Ainsi, mesdames, messieurs les députés, au titre des programmes pour l'emploi, c'est-à-dire pour les T.U.C., les S.I.V.P., les stages d'insertion ou de réinsertion professionnelle, une enveloppe de l'ordre de 14 milliards de francs est prévue dans le projet de budget qui vous est présenté. Elle est à rapprocher d'un montant légèrement inférieur à 12,9 milliards de francs de crédits mobilisés au total en 1987, soit dans la loi de finances initiale, soit par reports, redéploiement ou décret d'avance. Il s'y ajoute, ainsi que je l'ai indiqué, 594 millions de francs pour les programmes d'insertion locale.

Pour répondre aux observations du Parlement et parce que les principales orientations et les instruments de la politique de l'emploi se sont précisés au cours de cette année, une provision de 900 millions de francs seulement a été prévue sur ces dotations contre 2 845 millions cette année. L'essentiel des financements a donc été, dans un souci de clarté et d'efficacité, inscrit sur les lignes d'exécution budgétaires.

Cet effort, dont chacun s'accordera à reconnaître qu'il est considérable - j'entends même dire parfois qu'il est trop considérable - s'accompagne de l'amélioration du service public du placement.

L'ordonnance du 20 décembre 1986 et le décret du 24 juin dernier relatifs au placement des demandeurs d'emploi ont, en effet, réformé profondément le service du placement.

Ces textes ont ouvert la voie à sa démultiplication en assouplissant le monopole de l'A.N.P.E. Des opérations de placement peuvent être désormais effectuées par les établissements publics, les organismes gérés paritairement par les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, par les associations ou les communes.

Des instances régionales et départementales ont été créées. Présidées par une personnalité choisie parmi les personnalités de la région ou du département, ces comités tripartites doivent orienter l'action des échelons locaux de l'A.N.P.E.

Les collectivités locales pourront, à l'avenir, être étroitement associées aux opérations de placement. Désormais - vous le savez - tous les maires qui en font la demande pourront avoir mensuellement une communication gratuite des listes de demandeurs d'emploi de leurs communes. Vingt-cinq mille demandes ont été enregistrées à ce jour. Les communes pourront également collaborer au service public du placement. Elles pourront ainsi concourir à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi.

Enfin, les nouvelles dispositions doivent permettre de poursuivre le rapprochement entre l'A.N.P.E. et l'U.N.E.D.I.C. et favoriser ainsi l'orientation des usagers.

Le projet de budget traduit ces choix ainsi que le souci du Gouvernement d'assurer le maintien et le développement de ce que j'appellerai la logistique de l'insertion professionnelle.

L'A.F.P.A. et l'A.N.P.E., qui jouent un rôle décisif dans la mise en œuvre des dispositifs en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, ont été exonérées des contraintes

applicables aux établissements publics : la reconduction des subventions en francs courants et la réduction de 1,5 p. 100 des effectifs.

C'est ainsi que la subvention de fonctionnement de l'A.F.P.A. a été majorée de 145 millions de francs et portée à 3010 millions de francs ce qui autorise la création de soixante-neuf emplois pour des implantations nouvelles. Quant à la subvention d'équipement de l'agence, elle s'élève à 226 millions de francs contre 205 millions de francs en 1987. De même, la subvention de fonctionnement de l'A.N.P.E. a été fixée à 2 561 millions de francs, soit une augmentation de 98 millions de francs.

Telles sont, mesdames, messieurs, les orientations de la politique de l'emploi du Gouvernement à laquelle vous avez donné les moyens législatifs nécessaires et dont il vous propose aujourd'hui les moyens financiers.

Si je devais la résumer d'un point de vue un peu différent, je la présenterais de la façon suivante.

Face à un chômage important et à un marché du travail sélectif, conscient de l'effet délétère que peuvent exercer les phénomènes d'exclusion sur notre société, estimant qu'il convient d'échapper au « tout ou rien » de l'emploi ou du chômage, considérant que le devoir s'impose à nous de ne pas laisser perdre ou gaspiller les ressources humaines de notre pays, le Gouvernement a décidé d'agir sur trois fronts à la fois :

Il s'agit, d'abord, de porter l'effort sur les flux de demandeurs d'emploi au moment où ils se manifestent. Tel est le sens de l'action menée en faveur de la première insertion des jeunes. Celle-ci se réalisera d'autant plus facilement que l'on évitera la rupture entre le monde de l'école et celui du travail. Tel est l'objet également de l'ensemble des dispositifs de conversion destinés à apporter une aide aux travailleurs au moment même où ils perdent leur emploi. L'expérience montre que la reconversion est d'autant plus facile qu'elle se situe plus près du fait générateur du chômage, c'est-à-dire de la rupture du contrat de travail.

Mais il convient aussi de peser sur une masse de demandeurs d'emploi, chômeurs de longue durée, constituée depuis plusieurs années. Là, les dispositifs nouveaux tirent parti de l'expérience acquise en matière d'insertion de jeunes en se fondant sur le principe de l'alternance et de la réaccoutumance à un milieu de travail ; à cette préoccupation répondent les stages et les contrats de réinsertion en alternance et les programmes d'insertion locale. Il s'agit aussi de former de nouveau, de façon souvent intensive : c'est l'objet des autres formules de stages en faveur des chômeurs de longue durée.

Il faut, enfin, je l'ai dit, diversifier les formes d'emploi et éviter une césure entre l'emploi et le chômage exclusive de toute solution intermédiaire.

Je sais que pour les stages l'on ne manquera pas d'accuser le Gouvernement d'un cadencement préélectoral.

Plusieurs députés socialistes. Tout à fait !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Certains, que leur propre pratique devrait inciter à la discrétion...

M. Jean-Pierre Delalande. Pour sûr !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... ont déjà exprimé la critique. Je ne m'y déroberai pas.

La politique de l'emploi est un tout. Si l'on en fait l'inventaire, on constatera aisément que l'essentiel de cette politique ne peut être que permanent, et seuls les ignorants pourront éventuellement prétendre le contraire.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est l'évidence !

M. Gérard Collomb. Allons donc ! C'est un faux-semblant !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je m'en suis expliqué dans le détail devant votre commission des affaires sociales : les formations en alternance, qui touchent 500 000 personnes au total, dont 250 000 en S.I.V.P. ; les travaux d'utilité collective, qui en touchent 250 000 en moyenne mensuelle ; les contrats et les stages de réinsertion en alternance, c'est-à-dire 50 000 personnes ; les programmes d'insertion locale des femmes et les stages en faveur des femmes isolées, avec 7 000 bénéficiaires ; les programmes

d'insertion locale, avec 40 000 personnes, et les stages de mise à niveau, avec 19 000 personnes, ne peuvent être programmés que sur l'ensemble de l'année pour des raisons qui tiennent à leur nature même.

M. Jean-Pierre Delalande. Cela va de soi !

M. Gérard Collomb. Et les stages modulaires ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Pour les jeunes, dès à présent, 50 000 stages sont prévus pour le premier semestre et la provision de 900 millions de francs peut permettre de financer une rentrée normale de 60 000 stages.

Pour les adultes, j'aurai, si le Parlement me les accorde, les moyens de lancer 110 000 stages modulaires et stages du fonds national de l'emploi.

M. Gérard Collomb. C'est déjà fait pour 1987 !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je les mettrai en œuvre en fonction de ce qui me paraîtra nécessaire et je n'irai pas demander aux chômeurs de longue durée de patienter encore quelques mois, à seule fin de me mettre à l'abri des critiques.

M. Gérard Collomb. C'est là que gîte le lièvre ; c'est là que vous vous révélez, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Au demeurant, ces moyens peuvent être complétés, si besoin en est, par recours à la provision inscrite au projet de budget qui vous est soumis.

Ce sont, bien entendu, des hypothèses de travail. Elles n'excluent pas d'éventuels redéploiements. Ainsi, les dotations des travaux d'utilité collective ou des dispositifs de conversion ont été largement calculées. Si elles s'avèrent excédentaires, elles pourront être affectées en cours de gestion aux autres mesures.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ayant ainsi fait justice de cette première critique, je veux, sans attendre la fin de la discussion, répondre à l'accusation de M. Bapt qui, à la faveur de son rapport, a reconstitué l'évolution des crédits entre 1987 et 1988 et, allant encore plus loin que les accusations dont je me suis fait l'écho, en a tiré la conclusion que les stages 1988 n'étaient pas, eux-mêmes, financés. C'est là une accusation d'une particulière gravité.

M. Jean-Pierre Delalande. Il ne sait pas ce qu'il dit !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Aussi voudrais-je fournir toutes assurances à l'Assemblée.

Le rapport de M. Bapt contient en effet quatre erreurs de calcul fondamentales.

Il retire, aux fins de comparaison des crédits de rémunération de 1988, la rémunération des stages de réinsertion en alternance qui est comprise dans la base 1987 qu'il retient. Sa comparaison n'étant pas homogène sur ce point, il se trompe - première erreur - de 521 millions de francs.

M. Daniel Goulet. Rien que ça !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Deuxième erreur : dans sa comparaison des crédits de rémunération, qui figure dans le tableau de son rapport à la page 33 et qu'il a reprise à la tribune, il compte en 1987 la provision du chapitre 44-77 pour 1,3 milliard de francs, mais pour 1988 il ne compte pas la provision de 900 millions de francs inscrite au même chapitre. Bien évidemment, la progression des crédits s'en trouve ralentie.

Troisième erreur : en ce qui concerne les T.U.C., M. Bapt compare les hypothèses de 1988 - 250 000 en moyenne mensuelle - à celles de la loi de finances initiale de 1987, c'est-à-dire 208 000. Or on ne peut pas comparer en termes financiers les dotations de 1988 à celles de 1987 après réajustement, sans réajuster également les programmes de 1987 en termes physiques réels. Le programme des T.U.C. a été réévalué sur la fin de l'année et les crédits de 1988 traduisent en année pleine le prolongement de cette relance. On ne peut donc pas comparer 250 000 T.U.C. en moyenne mensuelle en 1988 à 208 000 en loi de finances initiale en 1987.

Enfin, la quatrième erreur a trait aux stages destinés aux jeunes de seize à vingt-cinq ans. Comme ils s'organisent par campagnes alignées sur l'année scolaire, ce qui a été porté sur les lignes d'exécution correspond au solde de la campagne ouverte en septembre 1987. S'agissant des nouveaux programmes de 1988, qui seront mis en œuvre à l'automne de l'année prochaine, j'ai toujours indiqué qu'ils pourraient être financés sur la provision de 900 millions de francs, qui serait utilisée partiellement à cette fin. Or, comme je viens de le dire, M. Bapt n'en tient pas compte dans ses comparaisons.

Ainsi, les comparaisons de son rapport sont entachées de graves erreurs de méthode. Il suffit de redresser les chiffres ainsi annoncés pour retrouver les marges de manœuvre qui sont censées m'être refusées, mais qui permettront effectivement de financer l'ensemble du dispositif de stages annoncé, notamment en ce qui concerne les stages pour adultes. *(Très bien ! très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Belle démonstration !

M. Michel Berson et Mme Martine Frachon. Ce n'est pas clair !

M. Gérard Collomb. Vous êtes un illusionniste, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Si M. Collomb n'a pas compris, je reprendrai mon explication tout à l'heure, rien que pour lui ! *(Sourires.)*

Ainsi, vous l'aurez constaté, mesdames, messieurs les députés, le budget de mon département pour 1988 traduit bien la priorité en faveur de l'emploi qui constitue l'une des dominantes du projet de loi de finances. Il l'exprime de la façon la plus évidente. Je pense, pour ma part, en avoir clairement explicité les hypothèses.

Cet effort ne doit pas occulter, cependant, celui qui est également poursuivi dans les autres secteurs qui relèvent de la compétence de ce ministère. Là encore, les moyens nécessaires figurent dans le projet de budget qui vous est soumis, qu'il s'agisse de la santé, de la famille, des handicapés, des personnes âgées, des populations immigrées ou de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Dans tous ces domaines, le projet de budget pour 1988 témoigne de la continuité de la politique mise en œuvre depuis 1986 et, sur un certain nombre de points, d'une accentuation de l'effort.

Dans le domaine de la santé, que gère Mme Barzach, le projet de budget de 1988, analysé dans son rapport par M. Hannoun, traduit un effort particulier s'agissant des principaux fléaux auxquels nous avons à faire face, singulièrement l'alcoolisme et le S.I.D.A.

En ce qui concerne l'alcoolisme, les dotations nécessaires ont été notamment prévues pour l'ouverture d'un centre d'hygiène alimentaire dans les départements qui en sont aujourd'hui dépourvus. Rappellerai-je au passage que les peines prévues contre l'alcoolisme au volant ont été renforcées et la publicité réglementée ?

Un crédit de 32 millions est inscrit au budget des affaires sociales pour la lutte contre le S.I.D.A. en 1988. Le dépistage anonyme et gratuit prévu par la loi sera mis en place. De nouveaux centres pilotes seront désignés et l'effort de recherche sera poursuivi. Mme le ministre délégué ne manquera pas de revenir sur ce point après la discussion générale.

J'indique enfin que l'ensemble des dotations relatives à la lutte contre la toxicomanie seront reconduites au niveau de 1987, soit 294 millions de francs. S'y ajouteront les moyens en provenance de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie.

Pour ce qui concerne la politique familiale conduite depuis dix-huit mois, il n'aura échappé à personne qu'elle répond à une conception d'ensemble fondée sur trois orientations : compenser les charges familiales par une fiscalité adaptée et des prestations familiales renouvelées ; donner une liberté de choix entre aspirations professionnelles et familiales ; favoriser le renouveau démographique de notre pays en compensant les charges du troisième enfant, orientation dont j'ai pu constater qu'elle n'avait pas la faveur de M. le rapporteur Guy Bèche.

Il reste que le plan famille annoncé à la fin de 1986 et mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier de cette année, sur l'initiative de Mme Barzach, a matérialisé ces orientations.

L'allocation parentale d'éducation a été réaménagée pour favoriser la venue du troisième enfant. Son montant a été fortement réévalué. Sa durée a été prolongée. La condition d'activité antérieure a été assouplie. Corrélativement, la durée du congé parental d'éducation a été prolongée et harmonisée avec celle de l'allocation parentale d'éducation jusqu'à l'âge d'entrée à l'école maternelle.

Une nouvelle prestation a été créée : l'allocation de garde d'enfant à domicile, qui doit contribuer à assurer la liberté des parents face à l'activité professionnelle.

Ces mesures se sont accompagnées de dispositions fiscales figurant dans la loi de finances pour 1987. L'aménagement du quotient familial et le doublement du plafond de la déduction pour frais de garde ont permis notamment de favoriser les familles qui ont fait le choix de la naissance.

Cet effort est accentué dans le projet de loi de finances pour 1988. Le bénéfice de la déduction pour frais de garde est étendu aux enfants de moins de six ans.

L'action en faveur des familles est, bien entendu, menée en concertation étroite avec les partenaires sociaux et, notamment, la Caisse nationale d'allocations familiales.

En 1987, la progression du budget du fonds national d'action sociale aura été de 4 p. 100. Un accent particulier a porté sur les prestations de service et sur le développement des modes de garde, notamment les contrats-crèches.

En 1988, en concertation avec les partenaires sociaux, l'effort dans le domaine des modes de garde, qui conditionne la liberté des familles, sera poursuivi, notamment à travers les contrats-enfance, et une meilleure efficacité des prestations familiales sera recherchée par un effort de prospection et d'information des bénéficiaires potentiels. Cet effort s'appliquera à l'ensemble des prestations, et notamment aux plus complexes d'entre elles : les aides au logement. De nouveaux contrats-famille seront par ailleurs mis en place.

Les départements d'outre-mer ne resteront pas à l'écart de ces actions.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La loi de programme du 29 décembre 1986 prévoit l'instauration de la parité sociale globale dans ces départements. Cette harmonisation avec les dispositifs métropolitains portera principalement sur les prestations familiales. La commission nationale d'évaluation de la parité sociale dans les D.O.M. est aujourd'hui constituée. Dans le cadre de cette loi seront par ailleurs étendues, dès le 1^{er} janvier 1988, l'allocation compensatrice aux adultes handicapés et l'allocation spéciale vieillesse.

Enfin, diverses mesures qui, pour être plus ponctuelles, n'en sont pas moins nécessaires, figurent à notre budget 1988. Ainsi, le concours aux opérations prévention-santé en faveur des jeunes est porté de 8,2 à 10,2 millions de francs. De même, sera consenti un effort d'information sur le problème de l'enfance maltraitée.

La solidarité envers les handicapés est à présent reconnue comme un devoir. La France s'est dotée, en 1975, d'une législation d'ensemble qui a fixé l'architecture générale des dispositifs aujourd'hui en vigueur. Ces dispositifs ont été complétés par la récente loi votée par le Parlement sur l'emploi des handicapés.

L'action des pouvoirs publics s'organise aujourd'hui autour de deux axes essentiels.

Il s'agit d'abord d'adapter les structures d'accueil des handicapés. La baisse de la natalité, le développement de la prévention et les progrès des techniques médicales conduisent à une modification de la structure de la population handicapée. C'est ainsi, nous le savons tous, que le nombre des enfants handicapés diminue, alors que celui des adultes s'accroît et que, simultanément, la population des handicapés atteints de déficiences sévères augmente. Les accidents de la route sont venus, malheureusement, prendre le relais des handicapés de naissance. Il faut en conséquence favoriser un redéploiement des moyens et des personnels des institutions médico-éducatives vers les structures d'accueil pour adultes.

Ainsi, depuis 1986, plus d'un millier de places en maison d'accueil spécialisée ont été autorisées. Par ailleurs, sont progressivement mis en place, dans le cadre d'un programme expérimental, des foyers pour adultes gravement dépendants.

Si, en matière d'hébergement, la responsabilité revient aujourd'hui aux départements, l'Etat est décidé à poursuivre l'effort qui lui incombe. Ainsi, le projet de budget qui vous est soumis contient le financement de 1 000 places en centres d'aide par le travail.

L'intégration sociale des handicapés est, avec le développement des structures d'accueil, la seconde des orientations de l'action du Gouvernement.

En ce domaine, la récente loi sur l'emploi des travailleurs handicapés modifie profondément la priorité d'emploi qui existait précédemment. Je précise simplement que les textes d'application de cette loi sont en cours d'élaboration. Ils auront, pour l'essentiel, été publiés d'ici à la fin de l'année.

Une modification du dispositif de la garantie de ressources des travailleurs handicapés est par ailleurs envisagée. La forfaitisation du complément de rémunération versé par l'Etat donnera à la rémunération du travail protégé un caractère plus incitateur.

Enfin, le maintien à domicile, alternative à l'hospitalisation ou au placement institutionnel, doit être encouragé. Il est l'un des moyens de conserver à certains handicapés une vie aussi proche que possible d'une existence normale. A ce souci répond l'exonération des cotisations de sécurité sociale en matière d'aide à domicile et la déduction fiscale des charges sociales supportées à cette occasion, mesures instituées par la loi de finances pour 1987.

Le projet de budget de 1988 prolonge cette initiative. La subvention forfaitaire versée sur les postes d'auxiliaires de vie sera revalorisée.

S'agissant, enfin, des dispositifs administratifs qui conditionnent l'octroi des aides aux handicapés, l'informatisation des Cotorep sera poursuivie en 1988. Afin d'améliorer et d'harmoniser les décisions de ces commissions, un projet de guide-barème sera par ailleurs élaboré pour le second semestre de 1988 et se substituera à celui des anciens combattants actuellement utilisé et qui s'avère inadapté.

L'effort sera poursuivi également en 1988 pour favoriser l'organisation du marché des appareillages et des aides techniques, notamment par une aide à la mise en place de centres d'exposition. Enfin, il convient de mentionner la majoration des crédits destinés à couvrir le financement de la tutelle d'Etat exercée en large part au profit des handicapés et dont les crédits passent de 63 millions à 80 millions de francs.

En faveur des personnes âgées, domaine que suit tout particulièrement M. Zeller, comme il suit celui des handicapés que je viens d'évoquer, l'effort budgétaire accompagne une action que nous continuons à mener dans deux domaines complémentaires.

D'abord, la politique de maintien à domicile des personnes âgées a été poursuivie. Faire en sorte que celles-ci puissent demeurer dans leur cadre habituel est une condition de leur maintien dans la vie sociale et la meilleure façon d'éviter l'exclusion dont l'affaiblissement des solidarités entre générations les menace trop souvent. L'aide à domicile est l'un des bons moyens d'y parvenir. Une exonération des charges sociales et une déduction fiscale identiques à celles des handicapés ont été ainsi mises en œuvre à compter de 1987.

La transformation et la modernisation des structures d'accueil s'imposent également. Nous poursuivons activement une politique de transformation des hospices. Les dotations prévues à cet effet avaient été majorées de 96 millions de francs en 1987. Cet effort sera accentué en 1988 puisque les dotations seront encore augmentées de 20 millions de francs. Ainsi, les autorisations de programme annuelles auront été portées de 243 millions de francs à 359 millions de francs entre 1986 et 1988.

S'agissant des immigrés, je voudrais rappeler que la France abrite aujourd'hui une population étrangère de quatre millions de personnes dont 1,5 million d'actifs.

M. Pierre Descaves. Et combien de clandestins ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans cette population, les ressortissants de la Communauté économique européenne comptent pour près de la moitié.

Face aux jugements simplistes, à l'exagération, et même à l'hostilité, la politique du Gouvernement s'est voulu à la fois réfléchi, claire et ferme. Elle répond à nos traditions, à la morale et au souci d'assurer la cohésion de la communauté nationale.

M. Goulet, rapporteur de votre commission des affaires étrangères, en a fait l'analyse.

Les fondements sur lesquels elle repose sont complémentaires. Il s'agit de la maîtrise des flux migratoires, de l'accueil et de l'insertion dans notre pays des étrangers en situation régulière, et de l'aide à la réinsertion dans leur pays d'origine des étrangers qui le souhaitent.

La maîtrise des flux suppose l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre. Les pouvoirs publics se sont dotés des moyens nécessaires. La loi du 9 septembre 1986 a permis la reconquête administrative des personnes en situation irrégulière. De même, les dispositions de la loi du 27 janvier 1987 concernant le travail clandestin, complétées par une circulaire du 14 octobre, ont élargi le champ de l'infraction. Une action d'information a été par ailleurs engagée et les commissions départementales de lutte contre le travail clandestin, l'emploi non déclaré et les trafics de main-d'œuvre ont été mises en place.

Parallèlement, l'effort d'insertion des étrangers en situation régulière dans notre pays s'est poursuivi en matière de logement, d'alphabetisation, de scolarisation et d'insertion professionnelle. Cette action est menée en large part à travers le fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés dont les règles de fonctionnement ont été adaptées.

Enfin, la réinsertion dans leur pays d'origine des étrangers qui la souhaitent continuera à être aidée. Un récent décret en a étendu le champ d'application aux chômeurs indemniés depuis plus de trois mois. Ainsi, l'aide accordée aujourd'hui dans le cadre de la reconversion des travailleurs appartenant à des entreprises qui connaissent des difficultés économiques s'adressera désormais à des chômeurs relevant du régime d'indemnisation.

Telles sont les caractéristiques de notre action qui sera poursuivie à l'égard des populations immigrées.

Les programmes de lutte contre la pauvreté constituent l'un des autres éléments essentiels du budget de 1988.

Il est en effet une large part de la population à laquelle - il faut avoir le courage de le reconnaître - les dispositifs d'insertion, aussi importants et variés soient-ils, ne peuvent directement être appliqués.

L'augmentation du chômage, les transformations sociales, la perte des solidarités familiales, le relèvement des qualifications ou plus simplement l'inadaptation résultant de longues périodes d'inactivité ont multiplié - nous les avons sous les yeux - les situations de précarité.

La lutte contre la pauvreté est devenue une priorité ainsi qu'un élément de l'action de l'Etat. Elle l'est devenue également pour les collectivités territoriales et pour les organismes de sécurité sociale.

Les orientations retenues par le Gouvernement sont claires. M. Zeller a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de les souligner.

M. Gérard Collomb. Vous n'avez pas de temps pour répondre aux questions, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La lutte contre la pauvreté doit se dégager des voies traditionnelles de l'assistance pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté.

Elle s'inscrit, au-delà des actions spécifiques qui restent nécessaires, dans le cadre d'une action générale en faveur de l'emploi et des chômeurs de longue durée.

Elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs dans un partenariat local qui associe l'Etat, les élus locaux et les responsables d'associations, mettant ainsi en jeu aussi bien la solidarité nationale que les solidarités locales.

L'action de l'Etat revêt plus particulièrement deux aspects : la mise en place de secours d'urgence qui permettent, par campagne, de porter remède aux situations de détresse les plus immédiates ; les crédits nécessaires à la rentrée 1987 sont en place - et la contribution de l'Etat aux « compléments locaux de ressources » accordés dans le cadre de conventions avec les départements. A la fin de 1987, 85 p. 100 d'entre eux auront signé une convention. L'ensemble du territoire, ou pratiquement, pourrait être couvert en 1988.

J'ai bien pris note à cet égard - que M. Collomb se rassure - de l'observation de M. Evin relative au décalage entre les 20 000 C.L.R. prévus et la population des bénéficiaires poten-

tiels évaluée par ses soins à quelque 600 000. Et encore n'a-t-il pas souligné la difficulté que nous avons à pourvoir ces 20 000 postes, ce qui tendrait à démontrer que la prise de conscience par certaines collectivités locales de la nécessité d'unir leurs efforts à ceux de l'Etat n'est que « progressive ». Et je suis certain que M. Evin ferait œuvre utile en convainquant par exemple qu'ils font fausse route ses collègues présidents des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais qui viennent de refuser publiquement de s'engager dans cette voie.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Très bien !

M. Gérard Collomb. Bien sûr ! Il n'y a pas de crédits pour l'année prochaine !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En tout cas, une dotation de 300 millions de francs est prévue pour l'ensemble des programmes de lutte contre la pauvreté dans le projet de budget de 1988, contre 200 millions en 1987. Sur cette enveloppe, 100 millions sont destinés au financement des compléments locaux de ressources. J'ajoute qu'un dispositif expérimental d'actions coordonnées sera mis en place sur l'initiative de M. Zeller dans une dizaine de départements.

La démarche suivie en ce domaine est à la fois cohérente, pragmatique et dictée par une préoccupation prioritaire de réinsertion sociale.

Je ne voudrais pas terminer ce propos sans évoquer les problèmes de la sécurité sociale, sujet qui dépasse très largement, il est vrai, le simple budget des affaires sociales et de l'emploi.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer en détail sur cette question devant le Parlement au printemps dernier.

La crise de la sécurité sociale, vous le savez, a un caractère structurel, comme l'a souligné M. Dehaine dans son rapport.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Sur un déficit de 34,6 milliards prévu en 1988, 22,4 milliards sont imputables à la branche vieillesse qui constitue le problème numéro un de la sécurité sociale, contrairement à ce qu'a dit M. Béche et à ce qu'a laissé entendre M. Evin dont, il est vrai, la contribution conceptuelle ce matin m'a paru sur ce terrain relativement modeste, ... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Etant donné la contribution conceptuelle du discours que nous entendons, vous ne pouvez guère être juge !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... à moins qu'il n'y ait, s'agissant de l'assurance vieillesse, dans sa proposition de renforcement de la contributivité, des mesures drastiques dont le détail nous aurait été jusqu'à maintenant épargné.

M. Michel Coffineau. Qui gouverne ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Cette situation, que je viens de rappeler, a des causes connues.

Pour ce qui concerne l'assurance vieillesse, il s'agit du vieillissement de la population, de l'accès à l'âge de la retraite, des classes plus nombreuses de l'entre-deux-guerres, phénomène qui sera encore accentué lorsque les générations d'après 1945 quitteront la vie active dans une vingtaine d'années, de l'arrivée à maturité de tous les régimes de retraite financés par répartition et, bien sûr, de l'abaissement de l'âge de la retraite, sans financement correspondant, qui a évidemment aggravé le déséquilibre.

M. Gérard Collomb. Et la garantie de ressources ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Pour l'assurance maladie, les causes du déficit tiennent également au vieillissement de la population, à l'amélioration de la couverture sanitaire du pays, au développement des techniques médicales et à l'accroissement des dépenses prises en charge par le système. Cette situation a évidemment été aggravée par une diminution des recettes liée à la montée du chômage.

Telles sont en peu de mots les causes du déficit de la sécurité sociale ; chacun constatera qu'il s'agit d'un problème de société et non d'une question de conjoncture politique.

Face à une telle situation, l'action du Gouvernement - qui n'a pas trouvé grâce ce matin aux yeux de M. Evin -, au-delà du rétablissement de la clarté des comptes, s'est exercée dans trois directions.

Dans l'immédiat, la recherche d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé. Des décisions ont été prises pour freiner les dépenses de la médecine de ville. Tel fut l'objet du plan de rationalisation, qui comportait la réforme de la vingt-sixième maladie, accompagnée d'une extension de la liste des maladies longues et coûteuses ainsi que la limitation, dans tous les cas, à 40 p. 100 du remboursement des médicaments dits « à vignette bleue ». Cette dernière disposition a été accompagnée d'un assouplissement en faveur des personnes âgées, qui peuvent bénéficier de la gratuité au-dessous d'un plafond de ressources.

Dans le domaine hospitalier, l'évolution de la dépense est restée préoccupante. Les charges relatives au versement de la dotation globale hospitalière seront, en 1987, supérieures aux prévisions.

En 1988, des dispositions seront prises pour que le taux directeur national soit globalement et strictement respecté. Une mission d'aide à la gestion hospitalière sera placée auprès du directeur des hôpitaux. Elle aura pour tâche de vérifier que les budgets hospitaliers connaissent une progression conforme aux directives nationales.

A plus long terme, une action sur la structure de l'offre de soins s'impose. Le mouvement de restructuration et de réduction des capacités sera donc poursuivi : l'ensemble des cartes sanitaires sera révisé à la mi-1988. La révision des programmes d'établissements sera entreprise.

Les subventions d'équipement sanitaire figurant au projet de budget de 1988 ont été fixées à 600 millions d'autorisations de programme contre 617,8 en 1987. Sur ce total, 300 millions seront consacrés à des opérations nouvelles.

Des résultats encourageants sont dès à présent enregistrés.

Pour la médecine de ville, les dépenses d'honoraires médicaux ont progressé de 4,4 p. 100 de septembre 1986 à septembre 1987, contre 8,4 p. 100 en 1986. Il en est de même pour la pharmacie : 0,1 p. 100 contre 10,3 p. 100. Les prestations en espèces ont, elles, diminué de 5,5 p. 100 alors qu'elles avaient augmenté de 2 p. 100 l'année précédente.

Les budgets hospitaliers, qui ont progressé de 8,3 p. 100 en 1985 et de 5 p. 100 en 1986, devraient augmenter de 4,5 p. 100 en 1987, chiffre encore élevé.

Au-delà de ces premiers efforts de maîtrise de la dépense, des mesures d'urgence de caractère financier ont été prises. Elles doivent se solder par des recettes nouvelles de 9,4 milliards en 1987 et de 12,9 milliards en 1988. Le Parlement les a approuvées, il les connaît, je n'y reviendrai pas.

Il fallait enfin que les Français soient personnellement saisis de la question de leur système de protection sociale, connaissent ses difficultés et s'expriment sur son avenir. C'est dans cette perspective que les états généraux de la sécurité sociale ont été lancés au printemps dernier.

La phase départementale et la phase de concertation nationale animées par le « comité des sages » sont aujourd'hui achevées.

45 000 personnes ont participé dans les départements à ces états généraux ; 110 organisations ou personnalités ont été entendues ; 14 000 avis ont été recueillis.

Le comité des sages auquel était confiée une réflexion approfondie sur l'avenir de la sécurité sociale a remis son rapport. Je tiens à en souligner la qualité.

Il dresse un constat objectif et clair de la situation présente. Volontairement conçu dans une perspective à moyen et long terme, il formule des propositions destinées à sauvegarder l'architecture générale d'un dispositif auquel les Français sont attachés. Elles donneront probablement lieu à controverses. Mais élaboré par des personnalités éminentes et indépendantes, ce rapport constitue, je crois, une base de discussion solide, incontestable, nécessaire au débat.

Dans le prolongement de la mission des sages aujourd'hui achevée, j'ai entrepris, en même temps que Mme le ministre délégué chargé de la santé et de la famille et M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, une consultation des

organisations nationales concernées. Une ultime phase d'échanges entre les partenaires consultés aura lieu publiquement les 12 et 13 novembre prochains.

Le Gouvernement, pour sa part, arrêtera et soumettra, le cas échéant, au Parlement les mesures qui lui paraîtront s'imposer dans l'immédiat. J'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à votre assemblée, et c'est là la réponse que je souhaite apporter à M. Bêche, qui devra s'en contenter. J'aurai, en effet, une bien curieuse conception de la concertation, si je devais décider avant même que la concertation ne soit terminée.

Cela étant dit, s'agit-il, comme l'a prétendu M. Evin, d'une politique de faux-semblant et d'une politique à courte vue ? Chacun appréciera. Pour ma part, je répondrai à M. Evin deux phrases :

Premièrement, « une politique de maîtrise des dépenses est fondamentalement une politique de sauvegarde et de maintien d'une protection sociale de haut niveau ». Deuxièmement, « le déficit de la sécurité sociale ne peut être un enjeu permanent de campagne électorale, puisque nous savons tous que l'équilibre des comptes est toujours précaire ». Voilà deux phrases auxquelles il sera difficile à M. le rapporteur de ne pas souscrire, puisqu'il en est lui-même l'auteur et qu'il les a prononcées le 3 décembre 1985.

Je regretterai d'autant plus qu'il n'ait pas été inspiré par ces sages préceptes lors de la présentation de son rapport.

Je ne voudrais pas paraître éluder les propositions formulées par M. Evin en matière de financement.

M. Gérard Collomb. Il n'y en a que pour lui !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. M. le rapporteur pour avis des crédits pour la protection sociale, qui s'est exprimé ce matin, en votre absence, monsieur Collomb,...

M. Gérard Collomb. J'étais là ! Ce n'est pas parce que je suis discret que je suis absent !

M. le président. L'erreur est excusable, monsieur le ministre, chacun sait que quand M. Collomb est en séance, il fait en sorte de passer inaperçu ! (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... a déploré que les mesures. Je redressement que le Gouvernement a adoptées au printemps dernier mettent surtout à contribution les revenus du travail, alors que la part des revenus du capital dans les ressources de la sécurité sociale reste - selon lui - notoirement insuffisante.

Mme Georgina Dufoux. Il avait raison !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est vrai, madame Dufoux, que le Gouvernement précédent avait introduit une innovation importante dans le financement de la sécurité sociale par l'institution d'une contribution de 1 p. 100 sur les revenus imposables, dont vous n'avez sûrement pas perdu le souvenir.

Mme Georgina Dufoux. Non !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ce 1 p. 100 Delors, ou Béréngovoy, ou les deux à la fois,...

M. Michel Coffineau. Provisoire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... a été encaissé en 1983 et en 1984. Que l'on me permette de hasarder une question : s'il fallait diversifier les ressources, pourquoi diable ce 1 p. 100 a-t-il été supprimé ?

M. Daniel Goulat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration. Excellent !

Mme Georgina Dufoux. Parce que les comptes étaient équilibrés !

M. Gérard Collomb. Parce que vous n'étiez pas encore venu au pouvoir, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Assez bizarrement d'ailleurs, madame Dufoux, parce que, parallèlement - écoutez-moi bien ! - on a oublié de supprimer la contribution pour les produits de placements à revenus fixes soumis au prélèvement obligatoire. Comme si vous aviez voulu orienter, vous, vers les achats d'actions les

placements sur le marché financier, ce qui marque une singulière cohérence de votre discours ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En tout état de cause disparaissait ainsi une recette de 13 milliards de francs et, dans le même temps, 5 milliards de francs de charges furent transférés pour 1986 du budget de l'Etat vers la sécurité sociale. Vous en avez le souvenir, madame Dufoux, et je suis certain que vous étiez opposée à cette opération. Il en va ainsi des dépenses de sectorisation psychiatrique ou des cotisations maladie des adultes handicapés.

Faut-il, *a contrario*, rappeler que nous avons institué un bénéfice du régime d'assurance vieillesse un prélèvement de 0,4 p. 100 sur le revenu imposable en août 1986 et un prélèvement social de 1 p. 100 sur les revenus mobiliers et immobiliers dans le cadre des mesures d'urgence arrêtées au printemps dernier ? Le rendement, en 1987, de ces deux mesures est de 6 200 millions de francs.

On ne peut pas échapper à deux observations.

Les revenus du capital sont sans aucun doute une source de recettes supplémentaires possible pour la sécurité sociale, mais n'oublions pas que leur part reste faible dans l'ensemble des revenus des Français. Ils représentent aujourd'hui moins de 7 p. 100 de ces revenus.

Par ailleurs, vous aurez tous observé, mesdames, messieurs les députés, une évolution singulière : ceux qui aujourd'hui donnent des conseils sur les avantages d'une contribution dépassant celle qui frappe les seuls revenus du travail sont les mêmes qui avaient été les plus prompts à supprimer ce mode de financement !

Mme Christiana Papon, rapporteur pour avis et M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Voilà, mesdames, messieurs, les grands traits du projet de budget des affaires sociales et de l'emploi et, par-delà ce budget, ceux de la politique sociale du Gouvernement.

Assurément, ce projet de budget témoigne d'une priorité pour l'emploi. Elle se dégage des chiffres. Elle est plus que jamais justifiée. La nécessité de trouver des solutions à cette question qui conditionne au plus profond la cohésion de notre société s'imposera, je crois, pour de nombreuses années, à tous les gouvernements qui auront en charge les affaires de la France.

Mais les autres solidarités qui doivent lier les Français entre eux n'ont pas été négligées. Aucune n'a été oubliée.

L'œuvre du Gouvernement dans le domaine social a été, depuis dix-huit mois, d'importance. Le Parlement le sait, devant lequel j'ai eu l'honneur de défendre moi-même une dizaine de projets de loi...

M. Gérard Collomb. Hélas !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... sans compter ceux qu'ont défendus Mme Barzach et M. Zeller.

Il s'agissait à la fois de donner une plus large liberté aux facultés de développement de notre pays et d'assurer en même temps les conditions de sa cohésion. L'un et l'autre sont inséparables et indispensables à son avenir.

Le projet de budget de 1988 est le prolongement de cette politique. Il en assure les moyens pour l'année qui vient. Avec lui, c'est l'action du Gouvernement dans le domaine social qui se trouve ainsi soumise à l'appréciation de l'Assemblée nationale. Je ne doute pas qu'elle lui apportera de nouveau son concours. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant d'engager la discussion, je tiens à confesser la perplexité du président de séance quant au déroulement de nos travaux.

Les temps de parole affectés aux orateurs inscrits, dont la grande majorité sont déjà présents, ce dont on ne peut que se réjouir, nous mènent assez tard dans la soirée de demain en siégeant ce soir jusqu'à une heure, et demain matin, à partir de neuf heures trente.

Je rappelle aux collègues qui s'en préoccupent que le projet de budget des affaires sociales sera suivi mercredi d'un budget qui mobilise également de nombreux députés. Si chacun dépasse de beaucoup le temps de parole auquel il

s'est engagé, contractuellement en quelque sorte, vis-à-vis de la conférence des présidents, nous siégerons tard dans la nuit, ce soir et demain. Et je vous donne l'assurance que la présidence de séance est prête à fournir l'effort nécessaire pour siéger jusqu'aux petites heures de l'aube, ce soir et demain, si l'Assemblée le juge nécessaire.

Je souhaite que le débat se déroule dans les conditions de courtoisie et d'écoute réciproque dans lesquelles il a commencé, ce qui n'est d'ailleurs pas un gage de brièveté. (*Sourires sur divers bancs.*) Quand on s'écoute aimablement et qu'on s'interrompt courtoisement, cela prend plutôt plus de temps que lorsqu'on s'envoie les propos au visage.

M. Pierre Mauger. Alors, il vaut mieux s'engueuler !

M. le président. Si tout le monde dépasse largement son temps de parole, nous en aurons pour jusqu'à six heures du matin cette nuit et la nuit prochaine. Je veux croire que tout le monde est sans doute dans des dispositions d'esprit contraires. Mais le Gouvernement, qui vient de s'exprimer, a consommé environ les neuf dixièmes du temps total qu'il avait annoncé pour l'ensemble du débat, réponses aux orateurs et aux questions comprises. Je pense que le Gouvernement fera un effort pour honorer l'engagement pris par le ministre chargé des relations avec le Parlement, et quand je dis « chargé », le mot prend ici tout son sens.

M. Jean-Pierre Sueur. Il en sera incapable !

M. le président. Quoi qu'il en soit, je demande à nos collègues de ne pas accroître la longueur de la discussion en doublant systématiquement leur temps de parole.

Rappel au règlement

M. Gérard Collomb. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Collomb. Ce rappel au règlement, monsieur le président, vous venez d'une certaine manière, de le formuler vous-même.

Le débat budgétaire, théoriquement, doit permettre un dialogue entre le ministre et les parlementaires. C'est d'ailleurs pour cela qu'un certain nombre de questions sont prévues. Il reste exactement à M. Séguin, puisque le Gouvernement dispose d'une heure et demie pour son exposé introductif et les réponses aux questions, sept minutes pour répondre à la trentaine d'intervenants inscrits dans le débat et à la vingtaine de collègues qui sont inscrits dans les questions.

Nous connaissons la capacité de synthèse de M. le ministre des affaires sociales. (*Sourires.*) Nous nous demandons cependant si le fait d'avoir fait un long exposé introductif, et donc de ne plus avoir le temps de répondre aux questions qui seront formulées, n'est pas un peu volontaire. Le Gouvernement s'éviterait ainsi de répondre sur le détail des évaluations budgétaires auxquelles il a consacré quelques instants dans son introduction liminaire, mais sur lesquelles nos collègues reviendront. Ainsi pourra-t-il se cantonner dans une espèce de position de principe sans répondre aux questions qui seront posées et aux analyses qui seront faites par nos collègues, ce que je me permets de regretter courtoisement.

M. le président. La seule suite que l'on puisse donner à votre rappel au règlement, mon cher collègue, est de faire appel à la bonne foi de tout le monde, et il est bien possible que nous réussissions. Après tout, le pire n'est jamais sûr. Le ministre et ses collègues feront, je pense, le partage entre le dépassement raisonnable du temps que le Gouvernement s'est engagé à respecter en leur nom et la réponse sur le fond aux problèmes sérieux soulevés par les parlementaires.

Un point autrement redoutable sera de connaître la réaction de quelques ministres, et j'en ai vu, qui ont respecté le temps de parole auquel ils s'étaient engagés pour le déroulement de ce débat budgétaire.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte, premier orateur inscrit.

M. Etienne Pinte. Lorsque j'ai rapporté, l'année dernière, pour la première fois, le budget de l'emploi de la nouvelle

majorité, je vous avais dit, monsieur le ministre, que vous étiez le seul membre du Gouvernement vis-à-vis duquel une représentation nationale lucide et intelligente ne pouvait que souhaiter vous voir un jour lui proposer un budget de l'emploi en baisse. Ce jour-là, avais-je dit, serait marqué du signe de la prospérité retrouvée.

L'augmentation importante de votre budget, cette année encore, est la preuve que la situation est encore très préoccupante en matière d'emploi.

M. Gérard Collomb. Où va-t-on s'il critique ?

M. Etienne Pinte. Afin de vous aider, la commission avait exprimé, l'année dernière, des souhaits et proposé des suggestions pour faciliter la création d'emplois. Qu'avez-vous fait de nos efforts d'imagination ?

Je vous avais demandé de développer les emplois de voisinage et d'accorder la priorité aux emplois à caractère social. Vous avez accepté et le Gouvernement avec vous - et cela n'a pas été facile - l'amendement proposant l'extension aux personnes âgées et aux handicapés des formules d'exonération des charges fiscales et sociales adoptées pour les frais de garde d'enfants que Mme Barzach avait proposées au Parlement quelques semaines plus tôt.

Je vous avais également demandé de supprimer les clauses couperet de départ à la retraite obligatoire inscrites dans certaines conventions collectives. Vous les avez supprimées.

Je vous avais, enfin, demandé de nous informer, avant la fin du mois de juin 1987, de l'affectation des crédits provisionnels substantiels inscrits au budget des charges communes. Vous nous avez fait parvenir ces renseignements au mois de septembre. Je ne vous chicanerai pas pour ce léger retard.

Ces trois exemples sont significatifs, mes chers collègues, d'un très bon travail entre le Gouvernement, et particulièrement le ministre des affaires sociales et de l'emploi, et sa majorité.

Un budget aussi important que celui de l'emploi n'a cependant de valeur que s'il est sous-tendu par une volonté d'efficacité et une utilisation intelligente des fonds publics.

C'est pourquoi j'insisterai sur trois priorités qui me semblent essentielles à la réussite de notre politique en faveur de

Première priorité : renforcer les synergies entre les partenaires chargés des problèmes de l'emploi. C'est une de vos priorités, monsieur le ministre. Les conventions, les relations institutionnalisées, les comités locaux pour l'emploi, où nous retrouvons enfin systématiquement l'agence nationale pour l'emploi, l'association pour la formation professionnelle des adultes, les Assedic, les services extérieurs du travail et de l'emploi et les collectivités locales sont d'excellentes initiatives, même s'il est encore trop tôt pour porter un jugement ou pour faire un bilan. Cependant, cela ne suffit pas encore.

Je suis d'abord étonné de constater combien les prévisions statistiques en matière de formation professionnelle sont pauvres. Les besoins de notre économie, et plus particulièrement des entreprises existantes sont mal, pour ne pas dire très mal recensés.

Trouvez-vous normal que certaines filières de lycée d'enseignement professionnel soient loin d'être utilisées à pleine capacité, alors qu'il existe des débouchés importants, notamment dans le secteur du bâtiment ?

Inversement, de nombreuses sections ne répondent plus à des métiers d'avenir. Elles préparent des chômeurs potentiels et constituent donc vos futurs stagiaires de formation complémentaire. La formation professionnelle ne doit pas être la session de rattrapage de la formation initiale.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Etienne Pinte. Lorsque M. Dalle, dans son excellent rapport, estime que l'un de nos handicaps réside non pas dans la demande mais dans l'offre, ne pensez-vous pas que la diversification de l'offre passe par la création de nouvelles formations créatrices de richesses et donc d'emplois ?

Je suis ensuite surpris de constater quotidiennement, comme certainement bon nombre d'entre vous, mes chers collègues, les réticences des salariés, des chefs d'entreprise ou des collectivités locales vis-à-vis des organismes publics de placement. Ils devraient pourtant constituer le carrefour privilégié des offres et des demandes d'emplois et ainsi constituer une banque d'informations de tout premier ordre.

La recrudescence des problèmes d'emplois que nous sommes amenés les uns et les autres à traiter nous-mêmes est la preuve de l'inadaptation des structures en place. J'espère donc, monsieur le ministre, que vos réformes que vous avez engagées dans ce domaine donneront très vite des résultats, faute de quoi une grande partie de nos efforts risquent d'être anéantis.

Deuxième objectif prioritaire : accélérer les choix en faveur des dépenses actives créatrices d'emplois.

L'analyse soignée de votre budget ne me donne pas à cet égard suffisamment satisfaction.

Déjà, l'année dernière, j'avais appelé votre attention, monsieur le ministre, sur le poids trop important des dépenses « inactives » par rapport aux dépenses « actives ». Cette année encore, malgré vos efforts, notamment grâce à la création de nouvelles formules d'insertion pour les chômeurs de longue durée, comme les programmes d'insertion locale, la part des dépenses « passives » représente toujours plus de 67 p. 100 des dépenses d'emploi. C'est trop, c'est beaucoup trop.

Comme le montrent parfaitement les tableaux contenus dans le rapport de Mme Papon, les manques à gagner fiscaux et sociaux dus au chômage constituent près de 50 p. 100 du coût de celui-ci, c'est-à-dire une somme - tenez-vous bien, mes chers collègues - de 173 milliards de francs, soit l'équivalent du budget total de la famille.

A ce titre, je regrette, comme notre rapporteur, que les programmes d'insertion locale n'aient pas encore été étendus aux salariés bénéficiant du régime d'assurance contre le chômage et restent malheureusement limités aux salariés relevant du régime de la solidarité.

De même, je déplore que les organismes gestionnaires des diverses allocations de chômage n'aient pas fait l'effort nécessaire à la réinsertion de ceux qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisés. Ces exclusions non seulement écartent des milliers de personnes de toute couverture sociale, mais les privent également de toute indemnisation au titre de la solidarité et des aides destinées justement à la réinsertion.

La solidarité nationale, dans le cadre de dépenses « actives » intelligemment conçues, doit venir en compte le devenir de ces catégories de personnes dont nous avons - monsieur le ministre, vous y étiez - solennellement reconnu les droits, il y a peu de jours, lors de l'étrange manifestation organisée par A.T.D. Quart Monde.

Enfin, notre troisième priorité doit être de développer plus rapidement les nouvelles sources d'emplois.

Avant même de demander à M. François Dalle d'analyser la situation de l'emploi dans notre pays, vous aviez pressenti les directions dans lesquelles nous devions nous engager. C'est ainsi que, depuis plus de dix-huit mois, vous vous êtes efforcé de susciter des comportements nouveaux dans l'approche des problèmes d'emploi. Vous avez encouragé la création, sinon de biens, du moins de services répondant à des besoins réels mais parfois peu exprimés. En un mot, vous vous êtes attaché à offrir d'autres perspectives d'emplois.

Il y avait en effet lieu de faciliter la création ou le développement de nouvelles catégories d'emplois de service. Le rapport Dalle nous démontre, de façon lumineuse, comment, au moment même où les Etats-Unis perdaient 8 p. 100 d'emplois dans les secteurs primaire et secondaire, ils en ont créé plusieurs millions dans les services.

Vous avez commencé, avec notre aide, à prospecter ces nouveaux gisements. Ce n'est sûrement pas suffisant, mais je reconnais, à votre décharge, monsieur le ministre, que vous avez des circonstances atténuantes. Après avoir rêvé, ce matin, d'annexer l'appareil de formation du ministère de l'éducation nationale, nous annexionnerions bien aussi, cet après-midi, le ministère du budget.

Heureusement tout de même, grâce à votre ténacité, grâce à notre ténacité, avec Mme Barzach, avec les exonérations fiscales et sociales, nous nous sommes engagés dans la création d'emplois de service et de voisinage à une échelle beaucoup plus large que celle que nous avons connue jusqu'à présent.

Après les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, les personnes handicapées et les familles nombreuses dont les parents travaillent, je voudrais que nous fassions, ensemble, un pas supplémentaire. C'est ainsi, mes chers collègues, que, par amendement, j'ai proposé au Gouvernement une

deuxième étape qui pourrait, dans les mêmes conditions d'exonération, bénéficier aux personnes en longue maladie et aux familles nombreuses sans condition d'exercice d'un travail.

M. Jean Auroux. Au détriment des professionnels !

M. Etienne Pinte. Toutes les mesures ont d'évidence un caractère social. S'y ajoutent des raisons économiques, la suppression du travail dissimulé, et une finalité professionnelle, la création de nouveaux emplois.

Si nous faisons nôtres l'essentiel des analyses et des propositions courageuses de M. Dalle, alors soyons nous-mêmes créateurs d'emplois !

En conclusion, mes chers collègues, un budget qui prévoit la mise ou la remise au travail de plus d'un million de personnes, dont plus de 850 000 jeunes et plus de 250 000 chômeurs de longue durée, est un budget d'espoir.

Le rassemblement pour la République votera vos crédits, monsieur le ministre. Nous sommes concients que nous tenons entre nos mains une partie de l'avenir de nombre d'hommes et de femmes de ce pays. Quelle que soit, mes chers collègues, notre éthique, il ne faut jamais l'oublier. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Roux.

M. Jacques Roux. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, chers collègues, l'examen de ce budget me donnera l'occasion de faire quelques commentaires sur la politique de santé du Gouvernement, où trois ordres de questions se posent : comment se présente, aujourd'hui, l'état de santé des Français, ou plutôt de quels soins bénéficient-ils ? Quelle organisation se met en place dans le système de santé ? Comment se prépare l'avenir ?

Sur la première question, les soins délivrés aux Français, la caractéristique, évidente pour ceux qui ne veulent pas se cacher les réalités, c'est l'aggravation des inégalités : inégalité dans la maladie, inégalité dans l'accès aux soins, inégalité dans la promotion de la santé.

Qu'y a-t-il de commun, de juste, entre ceux qui peuvent, parce qu'ils en ont les moyens, accéder aux soins les meilleurs et les autres, malades chroniques, personnes âgées, chômeurs, handicapés, modestes retraités, à qui vous voulez, madame, messieurs les ministres, supprimer dans de très nombreux cas, le remboursement intégral en l'accompagnant de cette monumentale perversion médicale que l'on résume sous le nom de médicaments « à vignette bleue » ? Et pour couronner cette situation, la majorité propose, en commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la libération du prix des médicaments !

Toutes les mesures prises récemment, dont chacune, séparément, peut paraître limitée et ponctuelle, s'ajoutent pour constituer un ensemble antisocial particulièrement lourd, mais cohérent : le forfait hospitalier, qui vient s'ajouter aux soins non remboursés ou mal remboursés ; ces jeunes de plus en plus nombreux à ne pas avoir de couverture sociale ; la résurgence de ce phénomène, qui avait presque disparu en France, de gens qui renoncent à des soins pourtant indispensables parce qu'ils n'en ont pas les moyens, tels ces jeunes que l'on voit de plus en plus nombreux qui ne peuvent se payer, en particulier, les soins dentaires les plus élémentaires ; nous en voyons tous les jours.

L'inégalité devant la maladie ? Je n'en citerai qu'un seul exemple. J'ai observé avec attention le bruit qui est fait en ce moment sur le tabac. Bien sûr, je ne nie pas la réalité de certains faits. Mais pourquoi, dans le même temps, occulter et ne pas expliquer le fait, par exemple, que la mortalité par cancer des voies respiratoires est 2,7 fois plus élevée chez les ouvriers que chez les cadres supérieurs et les membres des professions libérales, que les cancers de la cavité buccale sont 7,8 fois plus élevés chez les premiers que chez les seconds ? Tout cela, on ne l'a pas dit, dans cette discussion biaisée qui a été développée sur les cancers provoqués par le tabac.

Au moment où la pathologie du travail devient de plus en plus complexe, de plus en plus déterminante, nous constatons que les médecins du travail ont des difficultés de plus en plus grandes pour remplir leur mission et que se prépare un alignement vers le bas de la médecine du travail sur nos partenaires de la Communauté européenne.

Inégalité encore dans le respect des liens entre le droit à la santé et le droit au travail. Ne rien dire lorsqu'un ouvrier ou une ouvrière est licencié parce qu'il ou elle doit recevoir un traitement de longue durée, ne rien dire lorsqu'une ouvrière est licenciée parce qu'elle est enceinte - on vient d'en avoir des exemples - c'est accepter, sinon provoquer une situation d'injustice et d'inégalité.

M. Guy Ducoloné. Très bonne observation.

Mme Muguetta Jacquaint. Très juste !

M. Jacques Roux. L'avenir de la santé de la population se mesure au niveau de la prévention. Les crédits affectés à la promotion de la santé stagnent après leur diminution l'année dernière, de même que les crédits pour l'hygiène et le contrôle direct de l'Etat, la seule progression concernant les mesures de lutte contre le S.I.D.A. - ce que l'on doit, j'en conviens, approuver.

Prévention négligée également pour les enfants et les adolescents, ainsi qu'en témoigne l'état désastreux de la santé scolaire. Alors qu'il faudrait au moins doubler le nombre de médecins de santé scolaire et celui des équipes qui travaillent avec eux, les effectifs sont, pour la deuxième année consécutive, en régression.

Ici encore, cette carence de la médecine scolaire touche avant tout les enfants des familles modestes, aggravant encore les inégalités de la scolarité.

J'ajoute qu'il est urgent de redonner sa cohérence au système de santé scolaire et de le remettre sous la tutelle unique du ministère de la santé, non pour régler une querelle entre deux ministères, mais simplement pour permettre une politique cohérente de l'enfance et de l'adolescence et ne pas mettre l'école d'un côté et le reste de l'autre.

L'avenir, c'est aussi la recherche. Or, la reconduction simple des crédits de l'I.N.S.E.R.M. du S.C.P.R.I. représente en fait des diminutions de moyens, alors que l'on se répand en paroles sur la nécessité de développer la recherche et que, par ailleurs, le S.C.P.R.I., dont la qualité et l'organisation nous sont enviées par la plupart des pays, doit faire face à des charges de plus en plus lourdes.

L'avenir, c'est aussi la formation des professions de santé. L'ensemble des crédits affectés à la formation des professions médicales et paramédicales est en baisse. La diminution du nombre des étudiants dans les disciplines paramédicales intervient alors qu'il s'avère que nous avons déjà du retard dans ce domaine. Or le problème qui est aujourd'hui posé avec les personnels paramédicaux, plus encore, si j'ose dire, qu'avec les médecins, c'est l'adaptation aux nouvelles techniques de soins, techniques qui sont *amplifiées* constamment par les progrès de la science médicale.

La diminution du nombre de bourses, le maintien de leur montant à un niveau très inférieur à celui des bourses de l'enseignement supérieur, voilà encore des facteurs d'inégalité pour des étudiants aux ressources faibles, d'autant plus nombreux dans les disciplines paramédicales qu'il s'agit de formations relativement courtes.

La diminution des crédits de l'Ecole nationale de la santé de Rennes va dans le même sens. C'est une atteinte à la formation des cadres de l'administration de la santé.

Si les subventions d'équipement sanitaire progressent légèrement, elles sont encore loin de répondre aux nécessités d'équipement. Un retard important existe dans ce domaine où se fait sentir la nécessité de rénover de nombreux établissements. De plus, l'avenir est assombri puisque les autorisations de programme régressent, elles, de 3 p. 100. En définitive, continuerez-vous à obliger les établissements publics à s'endetter alors qu'en 1986, les hôpitaux publics ont dû payer 13 milliards de francs de frais financiers, ce qui contribue au déficit de la sécurité sociale ?

En matière de personnel hospitalier, le maître mot, c'est « redéploiement ». Cela supposerait qu'il y ait pléthore, entassement du personnel, alors que presque partout c'est, au contraire, l'insuffisance numérique du personnel et l'augmentation de sa charge de travail.

Inégalité ici encore entre les malades du secteur public et ceux qui pourront choisir le secteur privé pour lesquels, d'ailleurs, madame le ministre, vous n'avez pas encore pris les dispositions que vous nous aviez annoncées et qui étaient destinées, selon vous, à mettre de l'ordre, de la morale dans ce secteur.

Je n'ai pas parlé des toxicomanies, puisque nous avons eu récemment l'occasion de nous en expliquer à l'occasion d'un débat dans lequel, d'ailleurs, il est regrettable que le seul représentant du Gouvernement ait été le ministre de la justice, alors qu'il s'agissait de modifier le code de la santé.

Le plus grave, dans l'ensemble de cette politique, ce n'est pas tel ou tel aspect ponctuel du budget, c'est l'absence de toute mesure destinée à lutter contre les inégalités, dont j'ai tenu à parler à peu près uniquement. Vos dispositions, même, les aggravent.

Pour ce qui nous concerne, notre projet est au contraire, d'abord et avant tout, de réduire ces inégalités, de faire disparaître des injustices parfois dramatiques, bref, de nous opposer à une politique de santé qui est cohérente avec la société française que vous êtes en train d'organiser avec persévérance : je veux parler de la société duale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie de votre ponctualité, mon cher collègue.

La parole est à M. Jacques Bichet.

M. Jacques Bichet. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'hôpital ne doit prendre en charge que les malades qui ne peuvent pas l'être dans un autre cadre, mais tout malade dont l'état exige le recours à la médecine hospitalière est en droit d'en attendre la meilleure des prises en charge au meilleur coût pour la société : la meilleure des prises en charge au plan des techniques de soin avec mise à disposition des médecins, du personnel soignant, d'équipements performants, ce qui implique un recentrage de l'hôpital sur ses activités de soins ; la meilleure des prises en charge au plan de l'environnement hôtelier, ce qui propose le recours aux professionnels les mieux à même de répondre aux exigences de qualité pour les malades et de réduction des coûts pour les établissements.

Mon expérience personnelle de médecin des hôpitaux m'incite à vous dire mon inquiétude quant à l'équipement technique des hôpitaux, ...

M. Jacques Sourdis. Très bien !

M. Jacques Bichet. ... des centres hospitaliers généraux notamment, équipement qui conditionne pour partie leur avenir et la qualité des soins aux malades.

Après l'important effort d'équipement réalisé dans les années 60 et 70, l'Etat, depuis quelques années, accorde un intérêt moindre à l'investissement dans les hôpitaux publics. C'est ainsi qu'en 1983 les prêts sans intérêt des caisses d'assurance maladie aux hôpitaux ont été supprimés. C'est ainsi que les aides de l'Etat à l'investissement sanitaire ont été ramenées entre 1981 et 1986 de 1 200 à 600 millions de francs.

Cet état de fait, qui s'inscrit dans le cadre de la volonté légitime et indispensable de maîtrise des dépenses d'assurance maladie, serait toutefois dangereux s'il devait se prolonger trop longtemps. En effet, il tend à figer une situation dont les conséquences sont multiples.

En premier lieu, elle entraîne un vieillissement du patrimoine ainsi que des matériels de haute technologie - et, dans ce domaine, la tendance à la baisse des coûts est loin de compenser l'accélération de leur taux de rotation, d'où un investissement matériel médical dans les centres hospitaliers généraux insuffisant, non seulement par rapport aux autres pays, mais encore par rapport au secteur privé.

En deuxième lieu, elle entraîne une inégalité entre les établissements qui ont pu réaliser des travaux importants dans les dix dernières années et qui bénéficient d'amortissements leur permettant de poursuivre leur modernisation et les autres, les plus nombreux, qui ne disposent plus de capacité d'autofinancement et ne peuvent investir qu'en faisant appel à une aide de l'Etat qui se raréfie.

En troisième lieu, elle entraîne un immobilisme qui décourage les bonnes volontés, en particulier celle des médecins ; vous savez, madame, monsieur le ministre, que certains se détournent des carrières hospitalières dans certaines spécialités.

Enfin, cette situation entraîne un blocage de l'évolution des hôpitaux vers une diminution du nombre de lits de court séjour et les redéploiements nécessaires par ailleurs.

Il me semble que, dans ces conditions, notre système d'hospitalisation ne peut que prendre du retard par rapport à

ceux de pays de développement comparable au nôtre, en particulier les pays européens, ce qui est dommageable au moment où se prépare la totale ouverture des frontières de 1992.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous précisiez quelle est votre politique en la matière : la notion de budget global et le taux directeur doivent-ils être à votre avis maintenus en l'état ou au contraire assouplis en fonction de l'exigence variable de modernisation des établissements ? Faut-il maintenir un taux uniforme de subvention à 40 p. 100 pour les investissements subventionnables, ou au contraire moduler les taux en fonction des diverses capacités d'autofinancement ?

Enfin, je vous interrogerai sur deux orientations de nature à alléger les charges de structure qui pèsent actuellement sur les hôpitaux.

La première concerne le recentrage des hôpitaux sur leurs missions spécifiques de soin. A cet égard, les hôpitaux ne doivent-ils pas être encouragés à faire de plus en plus appel à la sous-traitance pour leurs tâches annexes de restauration, blanchisserie, nettoyage des surfaces, gardiennage, entretien des jardins, qui représentent 13 p. 100 du total des dépenses ?

Certes, cette évolution suppose la nécessaire intégration des agents titulaires par des formules de détachement, de mise à disposition ou de redéploiement, mais dans le domaine de la restauration, par exemple, les économies, qui sont de l'ordre de 20 à 30 p. 100 si l'on reste dans les locaux existants, peuvent être beaucoup plus importantes s'il y a restructuration.

A titre d'exemple, à l'hôpital Henri-Mondor à Créteil, la restructuration et l'appel à une société spécialisée ont permis l'économie de près d'un quart de la superficie, mais surtout le redéploiement de 110 des 222 agents, contribuant ainsi à diminuer d'autant le coût des repas, par ailleurs plus conformes aux besoins des malades et mieux adaptés à leurs goûts. Or, actuellement, en France, seulement 6 p. 100 des établissements de santé font appel à la sous-traitance, contre 94 p. 100 qui assurent encore eux-mêmes la restauration, pour deux millions de repas par jour.

Ce gisement de productivité existe aussi dans les autres domaines que j'ai cités. Encore faudrait-il engager une véritable politique des coûts par une approche plus adaptée procédant d'une logique systématique de comparaison, notamment pour les hôpitaux en construction - des formules intermédiaires pouvant intervenir pour les autres. On pourrait, par exemple, introduire les techniques de gestion privée et le détachement de cadres privés dans les établissements.

Cette logique implique le recours beaucoup plus fréquent aux audits. A cet égard, sur 100 audits effectués par des sociétés spécialisées aux Etats-Unis, vingt-cinq le sont dans des établissements touchant la santé ; en France, ce taux n'est que de 2 p. 100.

La seconde orientation concerne les alternatives à l'hospitalisation, car l'hôpital ne doit prendre en charge, je l'ai dit, que les malades qui ne peuvent pas l'être dans un autre cadre. Dans ce domaine, madame, monsieur le ministre, tous les intérêts vont dans le même sens : celui de l'assurance-maladie et de l'indispensable réduction des dépenses des hôpitaux et de leur recentrage technique, celui, surtout, des malades qui préfèrent de beaucoup être soignés chez eux, celui aussi des médecins et infirmiers libéraux - et je sais toute l'attention que vous portez à la revalorisation professionnelle et sociale de leur vocation.

Ici encore, une comparaison est révélatrice : il y a, aux Etats-Unis, 5 825 centres agréés pour 2 millions de malades par an ; en France, 32 centres pour 20 000 malades, soit un rapport de un à cinquante si l'on tient compte des populations respectives.

Cette question mériterait un développement qui dépasserait malheureusement le temps de parole dont je dispose. Permettez-moi cependant d'insister sur la nécessité de multiplier les services de soins à domicile, dont la réussite suppose une collaboration étroite des professionnels libéraux traitant avec l'Etat, les départements et les caisses d'assurance maladie dans le cadre d'associations qui seraient parties prenantes à des contrats Etat-départements, comme il en existe déjà dans un département au moins. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à Mme Georgina Dufoix.

Mme Georgina Dufoix. Monsieur le ministre des affaires sociales, j'ai écouté avec attention votre long discours.

Vous avez déclaré que vous ne souhaitiez pas séparer l'économique du social. C'est précisément de justice sociale que je vous parlerai.

Pour nous, la justice sociale n'est pas uniquement une valeur humaine ; elle est aussi une valeur économique. Si les Français ne sont pas persuadés que le Gouvernement qui conduit leur pays se bat pour plus de justice, comment voulez-vous qu'ils aient le dynamisme nécessaire au combat économique qui est aujourd'hui le nôtre ?

Notre première richesse, ce sont les 55 millions d'hommes, de femmes, d'enfants qui peuplent notre pays et que nous représentons ici. L'avenir de notre pays ne se joue pas uniquement à la Bourse - les récents événements viennent de nous le rappeler cruellement. Il se joue dans nos écoles, dans nos laboratoires, dans nos bureaux d'études, dans nos ateliers, dans nos usines et dans nos familles.

C'est ce que nous avons commencé à traduire budgétairement entre 1981 et 1986, donnant à l'éducation, à la recherche, à la culture, aux politiques sociale et familiale des priorités qu'aujourd'hui vous abandonnez.

Non seulement vous délaissiez le long terme, mais, en plus, vous cassez le dynamisme d'aujourd'hui.

Comment, monsieur le ministre, pouvez-vous espérer que les Françaises et les Français se battent pour conquérir des marchés, pour améliorer la production, pour inventer de nouveaux produits si le bénéfice de cette lutte ne profite qu'à quelques-uns ?

Vous avez misé sur le dynamisme du patronat. Et je vous ai entendu souvent, avant 1986 et depuis lors, souligner combien il était important, à vos yeux, de supprimer les difficultés administratives que rencontrait le patronat pour licencier.

Vous avez dit dans votre discours que, effectivement, il y avait eu, dans ce domaine, des difficultés. Vous aviez pourtant misé sur le dynamisme du patronat, qui avait estimé que 300 000 à 350 000 emplois pourraient être créés si vous preniez certaines mesures !

Je ne doute pas du dynamisme du patronat français, mais je pense que vous avez oublié les forces vives du pays - c'est du moins ce que traduit ce budget. Vous avez oublié qu'en accroissant les injustices vous bririez le corps social, vous bririez le sens de la solidarité. Vous avez oublié ce qu'est le sens de la justice. Vous avez oublié que le sens de la justice, c'est la source de l'énergie d'une nation. La solidarité vécue, la solidarité bien comprise, c'est en quelque sorte le kérosène qui permet à une nation de décoller et de se mobiliser pour un même objectif.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui aurait dû être celui de la justice sociale. Or, si l'on analyse ce budget et si l'on considère la politique que vous avez conduite depuis un an, que constatons-nous ?

Prenons d'abord la politique familiale. Je la cite en premier, car elle constitue, du moins à mes yeux, une priorité pour l'ensemble des hommes et des femmes de ce pays.

Voici un an, madame le ministre de la santé, le Parlement discutait de votre projet de loi baptisé « plan famille ». De 1981 à 1986, la gauche avait réussi à mener une politique familiale dynamique. Les prestations familiales avaient augmenté de 8 à 11 p. 100 - ces chiffres proviennent de la Caisse nationale d'allocations familiales. Le nombre des places de crèche avait augmenté de 40 000 - je reconnais que c'était insuffisant. Nous avions créé 200 centres sociaux, signé 40 contrats « famille », qui marquaient la volonté d'inscrire une politique familiale dynamique dans les structures de ce pays. Eh bien, en un an, vous avez réussi ce tour de force de fragiliser 900 000 familles !

Vous avez supprimé le complément familial maintenu, qui représentait 708 francs par mois et était alloué à 110 000 familles.

Vous avez fragilisé toutes les familles qui déménagent. Or elles sont 300 000 chaque année. Et c'étaient uniquement les familles modestes qui touchaient la prime de déménagement.

Vous avez fragilisé les jeunes familles qui ont des enfants rapprochés, alors même que ce sont celles qui deviennent des familles nombreuses. Ces jeunes familles ayant des enfants rapprochés ont perdu le bénéfice des 781 francs par mois qu'elles touchaient pendant deux ans.

Je prendrai quelques exemples chiffrés.

Une famille comptant deux enfants, l'un de deux ans, l'autre de six mois, perd 9 300 francs à cause de votre loi. Une famille qui a des jumeaux - cela arrive - perd 21 000 francs en tout. Pour une famille qui compterait un enfant de trois ans et des jumeaux de sept mois - j'ai pris des chiffres précis afin d'aller au-delà des allocations de naissance - la perte s'élève à 34 000 francs.

Ces sommes sont considérables pour de jeunes familles qui démarrent dans l'existence. Vous les avez fragilisées. Voilà qui est dangereux non seulement au regard d'une politique sociale, mais aussi au regard des objectifs natalistes que vous avez vous-même bien souvent évoqués.

Quels sont les grands bénéficiaires de votre politique familiale ?

Ce sont d'abord ceux qui touchent l'allocation de garde pour enfant à domicile, c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui peuvent se payer une personne à domicile. Tant mieux pour eux ! Mais c'est une petite minorité de Français. Et, dans tous les cas, ce n'est pas ainsi que vous arriverez à donner confiance à l'ensemble des familles de ce pays.

Les autres bénéficiaires sont des familles dont la mère - cela peut être le père, mais c'est le plus souvent la mère - revient au foyer et qui n'avaient précédemment pas droit aux prestations parce que leurs revenus dépassaient le seuil d'attribution. Elles touchent effectivement une prestation, que vous avez augmentée. Je dirai aussi : « Tant mieux pour elles ! » Mais pensez-vous vraiment que ce soit une politique de solidarité à l'égard de l'ensemble des familles de ce pays ? Personnellement, je ne le crois pas.

Votre politique familiale, je le répète, fragilise 900 000 familles.

J'indiquerai brièvement - car le temps presse - quels sont les grands perdants de votre budget.

Au premier rang figurent les handicapés, dont vous aviez pourtant dit, monsieur le ministre, que c'était un devoir de les accompagner dans leur cheminement. C'est un devoir. D'accord ! Mais combien allez-vous créer de places de C.A.T. cette année ? Mille, alors que, il y a deux ans, nous en avions créé 1 500. A l'époque, les députés de votre formation politique disaient : « Quinze cents, ce n'est rien ! » Et j'avais été obligée de reconnaître que ce chiffre était effectivement insuffisant. Aujourd'hui, vous dites : « On en crée 1 000, et c'est très bien ! » Permettez-moi de penser que c'est largement insuffisant. Vous avez certes fait voter par le Parlement une loi qui doit permettre aux handicapés de mieux s'insérer dans la vie professionnelle. Tant mieux si elle a un résultat ! Il n'en reste pas moins que nous aurons toujours besoin de places de C.A.T. Il y aura toujours des gens qui ne pourront pas s'insérer dans le milieu professionnel ordinaire. Mille places nouvelles, c'est donc largement insuffisant.

Injustice aussi vis-à-vis des personnes âgées. De 1981 à 1985, les gouvernements de Mauroy et de Fabius avaient augmenté de 25 p. 100 le minimum vieillesse. Vous avez déclaré - et vous avez raison - que les personnes âgées avaient un droit à la dignité. Je dirai, même si cela peut sembler une banalité, que nous nous honorons en permettant aux personnes âgées de vivre dans la dignité jusqu'à la fin de leurs jours. A cet égard, l'une des mesures les plus appréciables prises par les gouvernements Fabius et Mauroy est sans aucun doute l'augmentation du minimum vieillesse. Grâce à cette augmentation, il n'y a plus de personnes âgées qui meurent de faim. J'espère qu'on ne reverra pas cela, mais je constate que le minimum vieillesse aura perdu, cette année, 0,5 p. 100 de son pouvoir d'achat. Vous me direz : « C'est peu ! » Moi, je vous répondrai que c'est beaucoup, surtout si la tendance se confirme.

J'ajoute que les retraites, elles aussi, perdront, cette année, 0,5 p. 100 de leur pouvoir d'achat, que les cotisations maladie ont été majorées de 0,4 point au mois de juillet 1987 - ce qui rend plus fragile la situation des personnes âgées, en particulier des plus modestes.

S'agissant des immigrés, j'ai indiqué ce que je pensais de la loi du 9 septembre 1986, qui, en fait, en retirant à la justice le contrôle des procédures d'expulsion, a fragilisé le statut des étrangers en France. C'est probablement ce que vous recherchiez. Il n'empêche que c'est dangereux à terme. Vous avez, en cela, cédé au chant des sirènes, mais il faut voir que la stabilité de statut pour les étrangers et leur assimilation sont un gage du dynamisme de notre pays. En tenant des discours contradictoires sur le code de la nationalité, certains membres du Gouvernement ont angoissé des

enfants et des adolescents issus de l'immigration. Là où nous avons introduit le droit, le Gouvernement a créé des zones de non-droit. Il n'a pas lieu d'être fier d'avoir engendré cette insécurité, qui, à terme, entraînera pour notre pays moins de dynamisme, moins de créativité et moins d'intégration.

J'aborderai très rapidement les problèmes de pauvreté et de précarité, dont Gisèle Stievenard parlera plus longuement tout à l'heure.

J'ai relu, monsieur Zeller, les interventions que vous aviez faites voilà quelques années, lorsque vous dénonciez avec talent et enthousiasme, la « nouvelle pauvreté ». Vous déclariez notamment : « L'aggravation du chômage, l'allongement de la durée moyenne, les lacunes du système de protection sociale doivent amener la création d'un revenu minimum d'existence pour loger, nourrir, vêtir et chauffer l'ensemble des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. » Jusque-là, je suis d'accord avec vous. Vous ajoutiez : « Le coût de cette mesure pour 200 000 familles serait de 4 milliards. » Ce sont vos propres termes. Je n'aurai pas la cruauté de citer d'autres discours, dans lesquels vous estimiez à plus de 4 milliards la somme nécessaire pour garantir ce revenu minimum. Vous devez être bien malheureux aujourd'hui, où vous ne disposez que de 300 millions ! C'est mieux, certes, que les 200 millions de l'année dernière, mais vous arrivez tout juste au chiffre retenu par la loi de finances pour 1986. J'avais déjà conscience, à l'époque, de l'insuffisance de cette somme. J'espère que, dans les mois qui viennent, d'autres possibilités de ressources apparaîtront, car, avec 300 millions, vous n'irez pas loin. A Paris, l'un des points noirs de la vie sociale de la France, vous réussirez à aider 500 personnes. Pensez-vous vraiment qu'il faille crier victoire ?

Je ne dirai rien de l'injustice de vos choix sur la fiscalité.

S'agissant de la sécurité sociale, je me bornerai à vous demander, monsieur le ministre, après vous avoir entendu évoquer avec votre talent habituel les problèmes de recettes, pourquoi vous n'avez pas écouté les Sages. Pourquoi avez-vous augmenté la cotisation sur les salaires juste avant les vacances, un vendredi, en catimini, alors que les Sages vous avaient demandé de faire exactement le contraire ? Pourquoi ? Pensez-vous vraiment que ce soit source d'égalité ? Personnellement, je suis persuadé du contraire. Et, même si ce rapport des Sages, dont parlera Michel Coffineau, contient certaines propositions dangereuses, l'aspect des ressources y est traité dans un souci de la justice qui est absent des mesures que vous avez prises cette année.

Ce souci de justice, je ne le trouve pas non plus dans les réductions de dépenses que vous avez décidées. Les économies que vous avez réalisées frappent essentiellement les personnes âgées, les handicapés et ceux dont on est sûr qu'ils sont malades. Certes, il y avait des abus. Mais pensez-vous vraiment que c'est sur ces gens-là qu'on devait faire des économies ? Je ne le crois pas.

Vous avez ainsi rendu plus fragile et plus difficile la situation de gens qui vont se retrouver à la charge de M. Zeller.

Plus d'injustice aussi dans la gestion des hôpitaux - M. Hervé en parlera.

Permettez-moi de penser que l'une des plus grandes difficultés dans lesquelles vous allez plonger toute une partie de la société civile sera probablement pour le secteur associatif, que vous ne gâchez pas par ce budget.

L'année dernière, le budget était, à cet égard catastrophique. Cette année, vous avez augmenté ses crédits, mais pas suffisamment pour lui permettre de vivre et de maintenir le niveau de solidarité qu'il souhaite. Je rappellerai simplement que, entre 1986 et 1988, les crédits consacrés à la formation des professions sociales sont passés de 5,2 millions de francs à 4,2 millions de francs, ceux des personnels dirigeants des associations de 0,8 million de francs à 0,6 million de francs, ceux de la protection sanitaire de 133 millions de francs à 117 millions de francs, ceux de l'action sociale générale de 50,5 millions de francs à 42,7 millions de francs, ceux des maisons familiales de vacances de 12,2 millions de francs à 10,9 millions de francs et ceux des centres sociaux de 87 millions de francs à 18 millions de francs - mais, là, une partie du financement est aujourd'hui assurée par la C.N.A.F. et il faut donc apporter une certaine correction à cette statistique. Monsieur le ministre, ce budget ne traduit pas la justice sociale que vous auriez dû mettre en œuvre. Si ce n'est pas vous, ministre des affaires sociales, qui êtes le garant de la justice sociale, qui cela pourra-t-il être ? Je

crains bien que ce gouvernement ne s'engage dans une impasse. Je crains surtout qu'il ne casse le dynamisme de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Stirbois.

M. Jean-Pierre Stirbois. Monsieur le président, mes chers collègues, le docteur François Bachelot, souffrant, m'a demandé de le remplacer.

M. Gérard Collomb. C'est le monde à l'envers !

M. Jean-Pierre Stirbois. Monsieur le ministre, en votre qualité de ministre des affaires sociales et de l'emploi, vous êtes le ministre de trois échecs : échec sur le front de l'emploi, échec sur le front de la sécurité sociale, échec sur le front du S.I.D.A.

Pour ce qui est du chômage, je note déjà certaines contradictions au sein du Gouvernement. Pour vous, le nombre incompressible de chômeurs serait de l'ordre de 2 millions à 2,5 millions. Quant à M. Balladur, il a précisé, il n'y a pas très longtemps, qu'il ne croyait pas à cette fatalité.

Mais le problème n'est pas tellement là. Le plus grave est que le chômage continue de progresser dangereusement, pour atteindre près de 12 p. 100 de la population active...

M. Jean-Pierre Delalande. 10,5 p. 100 !

M. Jean-Pierre Stirbois. ... alors qu'aux Etats-Unis le taux de chômage a été ramené à 7 p. 100, qu'au Japon il oscille entre 2 p. 100 et 3 p. 100 et qu'en Suisse il frôle 1 p. 100.

Il y a, en vérité, plus de 3 millions de chômeurs dans notre pays : 2,7 millions, plus les 500 000 jeunes Français qui sont notamment comptabilisés dans les T.U.C. Et l'I.N.S.E.E. nous prédit plus de 4 millions de chômeurs avant la fin de la législature.

Pour vous, l'un des moyens de remédier à cet état de choses est de doubler la durée des T.U.C. et de favoriser les programmes d'insertion locaux, pour le plus grand bénéfice, bien sûr, des statistiques du chômage.

Je me souviens pourtant que la plate-forme R.P.R.-U.D.F. dénonçait, il y a quelque temps, les T.U.C.

Nous dénonçons ce système. Nous dénonçons le sous-emploi à vie qui destine des centaines de millions de jeunes - les moins qualifiés - à la marginalisation. Que va-t-il advenir des jeunes de moins de vingt-cinq ans ? C'est la première fois de notre histoire qu'ils se trouvent dans une telle situation d'infériorité dans leur pays.

Alors, je pose la double question. Devront-ils quitter leur pays bien qu'ils représentent l'avenir de la France, pour laisser des emplois en nombre suffisant aux immigrés qui sont venus s'y installer ? Est-ce bien à eux de partir alors que notre Constitution leur garantit un droit à l'emploi ?

Je réponds non et non. C'est aux étrangers de partir, aux clandestins, aux faux réfugiés politiques, aux bénéficiaires du regroupement familial, qui concerne les épouses, parfois les épouses multiples, les maris, les enfants, les cousins, les cousins des cousins !

Aucun texte, aucun principe général du droit n'indique que le regroupement familial est à sens unique. Il peut se réaliser en sens contraire. Vivre au pays, c'est vivre chez soi.

Nous n'avons pas à importer le chômage de l'étranger ! Occupons-nous de nos propres chômeurs, de nos nationaux, de nos ressortissants de la Communauté économique européenne ! Réservez les allocations de chômage de fin de droit aux Français et diminuons ainsi le nombre des nouveaux pauvres.

Alors, comment réduire le chômage ? Eh bien, tout simplement en donnant la priorité d'emploi aux Français et aux ressortissants de la Communauté économique européenne !

Je me souviens, monsieur le ministre, que vous aviez considéré, il y a quelques mois, après avoir entendu notre ami Christian Baeckerot, que notre démarche était malsaine. Mais, je l'ai dit et répété, notre Constitution garantit un droit à l'emploi aux Français !

La Convention européenne du 24 novembre 1977 tend à réserver d'abord les emplois disponibles à la main-d'œuvre nationale et aux travailleurs européens et elle fut signée par la France - ô ironie ! - en 1983. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Quant au code du travail et à l'ordonnance du 11 novembre 1945, ils étaient sans équivoque à propos de la protection de la main-d'œuvre française.

C'est votre perception de ces réalités, monsieur le ministre, qui est malsaine. Mais peut-être ai-je parlé trop vite et peut-être avez-vous compris l'intérêt de cette mesure.

J'ai sous les yeux un document du ministère de l'emploi : « L'orientation de la politique de l'emploi décidée par [le parti et le Gouvernement] veut que les postes de travail susceptibles d'être pourvus par les nationaux soient effectivement tenus par des nationaux et non par des étrangers. Dorénavant, aucune autorisation d'embauche de travailleurs étrangers ne sera accordée par les services de l'emploi tant que les qualifications professionnelles des nationaux répondent aux besoins du marché de l'emploi ». Tiens donc ! Cette lettre est signée par qui ? Par M. Hama Ag Mahmoud, le ministre de l'emploi du Mali. Dans ce pays, comme dans tant d'autres Etats africains, la préférence nationale est appliquée en matière d'emploi ; je ne vois pas pourquoi elle ne le serait pas en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Pourquoi appliquer cette priorité ? D'abord, parce qu'à partir de 1973, les immigrés sont devenus des concurrents directs de la main-d'œuvre française. Deux exemples : 642 000 ouvriers français qualifiés sont au chômage alors que 472 000 immigrés occupent des postes d'ouvrier qualifié. Les femmes actives étrangères étaient 495 000 en mars 1985, soit une augmentation de 55 p. 100 en dix ans, alors que nos femmes ont souvent besoin de travailler au même titre que les hommes ; c'est une nécessité et aussi un droit fondamental que nul ne saurait leur contester. Cette concurrence malheureusement été accentuée par la loi votée le 24 mai 1984, qui concrétisait en quelque sorte l'installation des immigrés dans notre pays.

Si, demain, un Français se rend en Australie, au Koweït, au Japon, aux Etats-Unis pour y travailler, il ne pourra, dans le meilleur des cas, que bénéficier d'un contrat à durée déterminée. Dans les quarante-huit heures qui suivront son expiration, il devra reprendre l'avion pour rejoindre son pays. Qui pourrait crier au scandale ?

La loi du 24 mai 1984 permettait l'installation des immigrés chez nous en leur octroyant une carte de résident de dix ans renouvelable de plein droit dix ans plus dix ans, plus dix ans, bien sûr. Ce projet de loi socialo-communiste - nous ne siégeons pas dans cette assemblée mais nous nous en souvenons - fut votée à l'unanimité, c'est-à-dire également par les députés R.P.R. et U.D.F.

Il faut aussi rétablir certaines vérités.

De plus en plus, avec la crise, les Français acceptent des travaux durs et peu rémunérateurs qui semblaient auparavant réservés aux immigrés, alors que ces derniers sont de plus en plus nombreux dans les emplois plus confortables du secteur tertiaire. Les partis de la bande des quatre ont toujours tenté de faire croire que nos chômeurs, nos nationaux, refusaient les emplois dits ou réputés pénibles pour les laisser aux immigrés. C'est faux : 89 p. 100 de nos jeunes seraient prêts à accepter un emploi sans rapport avec leur qualification d'origine ; tel est le résultat d'un sondage Sofres sur le sujet. Et, en mai 1984, l'amicale des Algériens, réunie dans sa onzième assemblée générale, s'exprimait ainsi : « Notre communauté est consciente du fait qu'un immigré qui perd son poste de travail ne risque aucunement d'en retrouver un autre, d'autant plus que même les postes de travail les plus pénibles et les moins rémunérateurs sont aujourd'hui acceptés par les travailleurs français. »

Autre vérité : près des trois quarts des étrangers installés en France y sont venus de leur seule initiative, non pas à notre demande, mais en dépit des limitations qui avaient été fixées. La plus grande partie des immigrés en provenance du tiers monde est arrivée en France depuis la fin des années de prospérité. Il est donc abusif de prétendre qu'ils ont largement contribué à notre essor économique et que, de ce fait, nous avons des responsabilités à leur égard et leur devons de la reconnaissance.

Le recours à l'immigration a été un facteur essentiel du vieillissement de notre appareil productif et un frein au progrès social en interdisant toute revalorisation du travail manuel. En fait, les secteurs où les étrangers sont souvent employés sont ceux qui doivent être modernisés. Qui a écrit : « Ce n'est pas un hasard si, dans les secteurs où le travail à la chaîne emploie beaucoup d'ouvriers étrangers, en premier

lieu l'automobile mais aussi l'électroménager, on constate une baisse de qualité et de réputation qui se traduit par une diminution des ventes » ? C'est Roger Priouret, du *Nouvel Observateur*, et vous savez qu'il n'est pas membre du Front national.

J'ajoute que les Japonais ont fait leur croissance sans immigrés, et que la Suisse a pris le problème de l'immigration à bras-le-corps en utilisant d'ailleurs le référendum populaire. Le nombre de ses immigrés a diminué de moitié en quatre ans et son taux de chômage est le plus faible d'Europe.

Voici quelques-unes des mesures que nous préconisons :

Revenir à un statut analogue au statut antérieur à la loi du 17 juillet 1934 pour les cartes de travail et supprimer la carte de résident de dix ans renouvelable de plein droit ;

Obliger les agences locales pour l'emploi à présenter en priorité, à qualification égale, les demandes émanant des ressortissants français ou de ceux de la Communauté économique européenne ;

Taxer la masse salariale étrangère dans l'entreprise ; une telle mesure existe dans de nombreux pays africains soucieux d'appliquer le principe de la préférence nationale dans le cadre des politiques d'africanisation ; il importe que, par son taux, elle soit un élément décisif de choix et d'embauche d'un Français ;

Réserver les allocations de chômage et de fin de droits aux Français et aux ressortissants de la Communauté économique européenne afin de diminuer le nombre des nouveaux pauvres ;

Maintenir dans l'entreprise les Français lorsque certains licenciements sont devenus inévitables ;

Mettre fin à l'impunité du travailleur étranger clandestin et aggraver les sanctions à l'égard des employeurs coupables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. Pierre Descaves. Tout cela, ce n'est pas ce que vous faites, monsieur le ministre !

M. Jean-Pierre Stirbois. En un mot, fabriquons français, mais avec des Français !

Il faut aussi, bien sûr, réduire la pression fiscale afin de permettre aux entreprises d'investir et d'embaucher. La Suisse, c'est moins de 25 000 chômeurs ; dix-neuf jeunes Suisses sur vingt sont au travail alors que plus d'un jeune Français sur quatre est au chômage ! Mais la Suisse a un taux de prélèvements obligatoires inférieur à 35 p. 100. Ce taux est de 27 p. 100 au Japon, de 30 p. 100 aux U.S.A., de 38 p. 100 en Allemagne fédérale, de 37 p. 100 en Grande-Bretagne et de 43 p. 100 en Italie. En France, il est supérieur à 45 p. 100. Les Français travaillent un jour sur deux pour l'Etat ; les Suisses travaillent pour eux deux jours sur trois.

Echec sur le front de la sécurité sociale. Il y a six millions de pauvres en France ; 650 000 familles ne disposent pas de 25 francs par jour ; 2,5 millions de Français vivent avec un revenu inférieur au S.M.I.C. ; plus de 400 000 personnes sont sans abri ou sans couverture sociale. Pour ces nouveaux pauvres et de nombreux autres, la sécurité sociale est la seule ressource permettant de ne pas se laisser aller au désespoir.

Pour défendre et assurer la sécurité sociale des Français, il faut évidemment réduire son déficit. La sécurité sociale perd 7 millions par jour. Votre Gouvernement préfère cependant rançonner les Français plutôt que de s'attaquer aux véritables causes de ce déficit. Eté 1986 : relèvement des taux de cotisations vieillesse de 0,7 p. 100 et contribution sur le revenu de 0,4 p. 100. Eté 1987 : nouveau relèvement de 0,6 p. 100 des cotisations salariales et vos « sages » vous conseillent de persister dans cette voie.

Le résultat de votre politique, c'est de faire payer plus aux Français pour moins de solidarité. Le pourcentage de remboursement des médicaments ne cesse de décroître : 57 p. 100 en 1986 contre 88 p. 100 en 1975, et le minimum vieillesse n'atteint même pas 3 000 francs par mois.

Pourquoi ne vous attaquez-vous pas aux véritables causes de ce déficit ?

Première cause : le défaut de transparence du système. Quatre-vingt quinze milliards de francs, c'est-à-dire cinq fois le déficit prévu pour 1987, ne sont affectés ni aux prestations distribuées ni à la gestion des caisses. Je pose la question : où va cet argent ?

Deuxième cause : le détournement d'une partie des cotisations. En 1985, par exemple, 25 milliards de francs furent distribués aux comités d'entreprise. Pourquoi ?

Troisième cause : la gestion irresponsable des caisses et des organismes sociaux. Le même dossier coûtera 6,94 francs s'il est traité à Melun et 19,40 francs s'il est traité à Paris. La gestion concurrentielle des caisses d'assurances maladie permettrait d'économiser 6 milliards par an.

Quatrième cause : les sureffectifs et l'absentéisme. Je rappelle que 250 000 personnes sont en sureffectif à la sécurité sociale, qui détient par ailleurs le record du taux d'absentéisme du personnel avec près de trente journées par an, soit quatre à cinq fois plus que la moyenne nationale.

Cinquième cause : le coût social de l'immigration. La facture est de 108 milliards de francs. Il y a en effet en France 6 millions de prestataires étrangers pour 1,3 million de cotisants ; plus d'un tiers des lits d'hôpitaux dans les grandes villes sont occupés par des étrangers. Pourquoi ceux-ci ne paieraient-ils pas leur propre sécurité sociale ?

Les prestations reçues par les immigrés sont quatre fois plus importantes que les cotisations qu'ils versent. Les seuls Français doivent bénéficier des cotisations qu'ils versent. Il faut assurer à chaque Français d'être soigné quelle que soit la gravité de sa maladie. Il faut garantir un plancher de solidarité entre Français pour les trois risques santé, vieillesse et chômage. Il faut rendre la sécurité sociale aux Français en réservant les allocations familiales aux nationaux et aux ressortissants de la Communauté économique européenne et en séparant les caisses maladie des nationaux et des étrangers. Il faut aussi rendre la sécurité sociale aux assurés en établissant le contrôle de la gestion de tous les organismes sociaux par les assurés eux-mêmes et non par les représentants syndicaux, titulaires d'un monopole de fait exorbitant.

C'est à ce prix, et seulement à ce prix, que les abus et la gabegie dans la gestion seront supprimés, c'est à ce prix que le poids des prélèvements obligatoires pourra diminuer, permettant ainsi aux entreprises d'investir et de créer des emplois.

Au lieu de marquer une rupture avec le socialisme, vous persévérez dans la grande tradition de l'Etat-providence. Aucune solution sérieuse n'est envisagée. Vous devez considérer, comme les socialistes, qui n'ont pas le monopole de la défense de la sécurité sociale, que « l'immigration participe à l'équilibre de la sécurité sociale ». Cette phrase figure dans un document rédigé en 1983 par le gouvernement socialiste de l'époque. Les socialistes ont osé écrire cela ! Si le sujet n'était pas si grave, cela pourrait faire rire ! Nous sommes les seuls à proposer, sans rien changer aux habitudes de ceux qui sont légitimement attachés à la sécurité sociale, que des pionniers, des précurseurs puissent s'assurer eux-mêmes auprès de l'organisme de leur choix. C'est aussi cela le respect des libertés.

La passivité du Gouvernement auquel vous appartenez, la passivité de Mme Barzach devant le S.I.D.A., va encore aggraver d'ici peu de temps le déficit de la sécurité sociale. Mme Barzach est allée jusqu'à nier qu'il s'agissait d'une épidémie ; elle ne s'était sans doute pas informée auprès de l'O.M.S. Elle osa même injurier le docteur Bachelot en dénonçant « cette scandaleuse litanie de mensonges et de contre-vérités ». Et pourtant ! Et pourtant, ce sont bien Jean-Marie Le Pen et François Bachelot qui avaient raison. En décembre 1986, ils disaient que le chiffre de 150 000 séropositifs dénombrés à l'époque serait multiplié par deux dans les dix mois. Ils affirmaient également qu'une majorité de séropositifs développeraient un S.I.D.A. Les faits ont malheureusement confirmé leur propos. Le professeur Coulon a confirmé au cours des récents entretiens de Bichat le doublement des chiffres que nous avions indiqués il y a moins d'un an. Un rapport de l'Organisation mondiale de la santé, de mars 1987, précise que la majorité des séropositifs développeront un S.I.D.A. ou un para-S.I.D.A. Une étude rétrospective publiée aux Etats-Unis a révélé que 66 p. 100 des séropositifs avaient, en sept ans, fait un S.I.D.A. Vous avez nié la réalité de l'épidémie, vous avez invectivé ceux qui demandaient un dépistage draconien de la maladie, et ceux qui vous encourageaient hier titrent aujourd'hui : « Le S.I.D.A., ce que l'on vous cache. »

Au lieu de prendre des mesures qui nécessitaient un vrai budget pour un dépistage systématique et la création de centres d'accueil, vous avez pratiquement comparé le préventif à un vaccin alors que vous savez très bien qu'il ne pré-

serve pas de la maladie. Vous avez compté sur le secteur privé et les laboratoires pharmaceutiques pour remplir votre mission. Ce sont eux, en effet, qui ont diffusé les brochures sur le S.I.D.A. Ce sont des associations bénévoles comme Médecins sans frontières qui assurent le dépistage gratuit car vous n'avez pas encore publié le décret qui prévoyait un centre de dépistage par département. Vous avez débloqué des sommes ridicules pour la recherche.

Vous estimez le coût du S.I.D.A. à 400 francs par jour alors que le traitement médical quotidien a été évalué à 780 francs dans un rapport de la commission médicale consultative de Claude Bernard.

Lorsque vous présenterez, vous ou votre remplaçant, votre fondation dans deux ans, il y aura peut-être, malheureusement, et même sans doute, entre 2 et 4 millions de séropositifs en France. Ces contaminés supplémentaires auraient pu être évités si vous aviez eu recours à un emprunt obligatoire de solidarité pour organiser le dépistage, pour protéger ceux qui ne sont pas encore atteints, pour apporter un début de traitement aux séropositifs eux-mêmes.

Vous avez porté une atteinte très grave à la déontologie médicale car notre peuple devrait avoir droit au progrès technologique de notre époque.

Gouverner, c'est prévoir. Vous ne prévoyez rien. Vous ne gouvernez pas. Vous ne savez que gérer, étouffer ou faire rebondir suivant vos intérêts de sales affaires qui n'intéressent pas les Français, leur avenir, celui de leurs enfants, de nos enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Madame, messieurs les membres du Gouvernement, le budget que vous nous présentez aujourd'hui est certainement, au regard de l'emploi et de la formation professionnelle, l'un des meilleurs budgets qu'il m'ait été donné d'examiner depuis bientôt dix ans. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Collomb. C'est à croire que vous avez été absent pendant cinq ans !

M. Jean-Pierre Delalande. En effet, dans un contexte de rigueur budgétaire particulièrement sévère, l'accroissement des crédits consacrés à l'emploi et à la formation professionnelle... *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Gérard Collomb. Avant 1986 !

M. Jean-Pierre Delalande. ... de 11,5 p. 100 au total, témoigne bien de la priorité qu'accorde le Gouvernement au développement de ces actions.

M. Gérard Bapt. Vous êtes un spécialiste de la brosse à reluire !

M. le président. Puis-je faire remarquer que l'Assemblée s'est signalée par son sang-froid et sa patience dans les minutes qui viennent de s'écouler et qu'il serait logique que M. Delalande en bénéficie à son tour ?

M. Pierre Mauger. C'est Salomon !

M. Jean-Pierre Delalande. Je vous remercie, monsieur le président.

Ce n'est pas l'augmentation en soi du budget qui est intéressante mais la répartition nouvelle des crédits qui est faite. Jusqu'à maintenant en effet, tous les ans, et encore l'année dernière, les intervenants lors de l'examen du budget des affaires sociales, dont j'étais, ne pouvaient que constater que l'augmentation des crédits correspondait à une trop forte croissance du chômage et à l'indemnisation des chômeurs.

Je rappelle que, de 1981 à 1986, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 660 000.

M. Gérard Collomb. N'importe quoi !

M. Jean-Pierre Delalande. La première caractéristique de ce budget est que, s'il croît encore, ce n'est plus en raison de l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, que vous avez su stabiliser, mais en raison de votre volonté d'augmenter les crédits de formation professionnelle ainsi que ceux qui sont consacrés à la réinsertion en alternance et à l'apprentissage.

J'avais dit l'année dernière que votre budget de 1987 était un budget d'endiguement du chômage.

M. Gérard Collomb. C'est plutôt à un débordement qu'on assiste !

M. Jean-Pierre Delalande. Tel a bien été le cas. Cela vous permet de faire mieux encore cette année et de mettre l'accent sur l'amélioration des qualités professionnelles et des qualifications de nos concitoyens.

La croissance des crédits consacrés à l'emploi et à la formation professionnelle sera en effet de 11,5 p. 100, puisqu'ils passent de 66,9 à 74,6 milliards de francs. Les crédits de la formation professionnelle augmentent à eux seuls de 18,2 p. 100, passant de 24,345 à 28,778 milliards de francs, en progression de près de 33 p. 100 pour les jeunes, d'à peu près autant pour les adultes et de 9,4 p. 100 pour l'apprentissage. Ainsi le Gouvernement a-t-il résolument fait de la formation professionnelle une des priorités de son action, au même titre que pour la recherche et la coopération.

Deuxième point positif : les dépenses actives croissent plus vite que les dépenses passives d'indemnisation. Cela avait été l'une de nos demandes l'an passé. J'ai plaisir à constater que vous en avez tenu compte dans l'élaboration de votre budget.

Troisième point positif : la diminution de la dotation non affectée, qui passe de 2,845 milliards de francs à 900 millions de francs. Nous avions également demandé l'année dernière que cette dotation diminue, afin de mieux pouvoir exercer notre contrôle ; là encore, vous avez fait droit à notre demande.

Sans doute la formation professionnelle avait-elle déjà bénéficié de crédits de cette dotation non affectée en 1987, ce qui diminue d'autant, en valeur absolue, l'effort fait en 1988. Mais nous ne pouvons que nous féliciter que cet effort ait été entrepris plus tôt, dans l'intérêt de nos concitoyens, avec la marge de manœuvre qui vous avait été consentie et dont vous avez su faire bon usage.

La seconde caractéristique de votre budget est la volonté dont vous faites preuve, d'augmenter les crédits de formation professionnelle, afin de généraliser l'alternance à toutes les personnes sans emploi.

En 1979, notre collègue Jacques Legendre, auquel j'ai plaisir à rendre hommage, avait inventé l'alternance qu'il avait fait passer dans notre législation en 1980. A l'époque, elle était principalement conçue pour permettre aux jeunes de s'insérer sur le marché de l'emploi. Votre apport aura consisté à mettre en place des mécanismes de réinsertion en alternance, qui s'adressent aussi aux chômeurs adultes, hommes et femmes, et aux chômeurs de longue durée.

Ainsi toutes les situations sont bien couvertes par cette approche qui a fait ses preuves, quel que soit l'âge du demandeur, quelle que soit sa qualification, quelle que soit la durée de sa période de chômage.

Vous avez voulu mettre résolument l'accent sur la formation professionnelle : cela paraît judicieux et encore plus si l'on examine la façon dont le problème de l'emploi et du chômage se pose en France.

Quatre raisons essentiellement expliquent les 2 596 000 chômeurs que compte actuellement la France, un nombre d'ailleurs en diminution de 2 p. 100 au mois de septembre grâce à votre action. Notre taux de chômage représente encore 10,5 p. 100 de la population active, même s'il a un peu diminué ces derniers mois.

La première raison tient aux mutations de notre économie. C'est, en effet, une part de moins en moins forte de la production intérieure brute qui est réalisée dans les secteurs primaire et secondaire : de plus en plus, à plus de 53 p. 100 la production est réalisée dans le secteur tertiaire, celui des services.

Ainsi, des métiers se perdent, des activités disparaissent, dans le même temps, d'autres se créent exigeant de nouvelles qualifications.

De ce point de vue, des efforts de formation professionnelle sont évidemment indispensables pour, d'une part, favoriser la reconversion des personnes ayant perdu leur emploi et contraintes d'en retrouver un nouveau, d'autre part, aider ceux qui abordent d'emblée ces nouveaux métiers.

La deuxième raison réside dans les réserves de gains de productivité que recèle encore notre pays, notamment dans le secteur des services. Tant que le pourcentage de ces gains de productivité sera supérieur à celui de l'expansion, un « différentiel » d'emploi se créera. Là encore, la formation profes-

sionnelle doit aider principalement nos jeunes à imaginer de nouveaux métiers et, pour cela, les informer sur les métiers qui sont appelés à se développer.

La troisième raison du chômage réside dans le fait qu'arrivent sur le marché du travail plus de personnes, de l'ordre de 150 000 à 160 000 par an, qu'il n'en part : pour les jeunes, nombreux des générations des années 60, pour les femmes entrant sur le marché du travail, les départs à la retraite des classes creuses de l'entre-deux-guerres ne sont pas suffisants.

Là encore est justifié l'effort consenti en faveur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail à travers diverses formules, contrat de qualification, contrat d'adaptation, stages d'insertion dans la vie professionnelle, mais aussi travaux d'utilité collective.

Au-delà de ces trois premières raisons, de fond et structurelles, la quatrième raison de l'augmentation du chômage ces dernières années est due, on ne le sait que trop, à la mauvaise gestion économique des socialistes de 1981 à 1986...

M. Gérard Collomb. C'est scandaleux !

M. Jacques Sourdille. Non, c'est vrai.

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis. Bien sûr.

M. le président. Monsieur Collomb, inutile d'interrompre chaque fois, ce n'est pas nouveau !

M. Gérard Collomb, Ce n'est pas courtois en tout cas !

M. Jean-Pierre Delalande. C'est la vérité, quoi que vous en pensiez !

Durant cette période, 660 000 emplois ont été perdus avec environ 10 p. 100 de nos parts sur les marchés extérieurs, ce qui traduisait la perte de compétitivité de nos entreprises à cause des charges supplémentaires qui leur étaient imposées.

Votre budget, monsieur le ministre, s'efforce de répondre non seulement aux difficultés conjoncturelles mais aussi aux difficultés structurelles, en luttant contre l'exclusion sociale - actions en faveur des chômeurs de longue durée, les contrats de réinsertion en alternance, les stages de réinsertion en alternance, le programme d'insertion locale - et en préparant l'avenir, grâce aux dispositions prises en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi, aux travaux d'utilité collective, aux stages d'insertion dans la vie professionnelle et aux programmes locaux d'insertion des femmes isolées.

Votre politique est donc une politique fine, visant à répondre de manière appropriée à la diversité des situations ; c'est une politique réaliste dans les moyens qu'elle met en œuvre ; c'est aussi une politique dynamique par le souci qui est le vôtre de commencer de répondre aux évolutions futures de notre marché de l'emploi ; c'est une politique sociale visant à éviter l'exclusion sociale. Au-delà il s'agit même d'une politique culturelle visant à l'élevation du niveau général des Français, car il est vrai que la compétitivité de nos entreprises passe par le professionnalisme. Or ce dernier ne peut s'acquérir que par une formation générale suffisante et une formation professionnelle appropriée, tant pour ceux qui ont un emploi - c'est la formation permanente - que pour ceux qui cherchent un premier emploi, et c'est alors l'apprentissage et l'alternance, que pour ceux qui momentanément sont à la recherche d'un emploi.

Votre budget traduit donc bien une conception d'ensemble de la politique de l'emploi : c'est ce qui fait son intérêt et sa nouveauté.

J'ai bien entendu que vous étiez adressées ici ou là trois critiques.

La première consiste à réduire votre action à la dimension d'une simple extension du traitement social du chômage. En vérité, si avec votre plan d'urgence en faveur des jeunes vous n'aviez pas pris à bras-le-corps la situation à laquelle ceux-ci étaient confrontés, nous serions allés tout droit vers des risques d'explosion sociale. En effet, en mars 1986, un jeune sur quatre de moins de vingt-cinq ans ne trouvait pas d'emploi. Grâce à votre plan, 1 200 000 jeunes ont trouvé un emploi : le chômage dans cette catégorie de la population a diminué de 9,2 p. 100, ce qui est un résultat tout à fait remarquable.

M. Pierre Mauger. C'est bien ce qui les met en rage ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Delalande. En décidant de poursuivre les T.U.C. cette année, en augmentant leur nombre, 250 000 en moyenne mensuelle en 1988, contre 208 000 en 1987, en aug-

mentant le nombre des S.I.V.P., 250 000 en 1988 contre 150 000 en 1987, vous marquez bien également votre volonté de donner confiance aux jeunes pour l'avenir en les aidant à s'initier à une première activité, et vous démontez ainsi la première critique.

Selon la deuxième critique qui vous est faite, le financement serait insuffisant en dépit d'un effort budgétaire substantiel. Cette critique ne tient guère non plus : à preuve les dotations qui ont dû être modifiées à la baisse l'an dernier et, en contrepartie, l'augmentation du prélèvement votée dans le texte portant diverses mesures d'ordre social. Désormais la participation des entreprises aux formations en alternance est passée de 0,2 p. 100 à 0,3 p. 100 de la masse salariale.

Je ne mentionnerai la dernière critique que pour mémoire, compte tenu de son caractère polémique et politicien,...

M. le président. Et du dépassement de votre temps de parole !

M. Jean-Pierre Delalande. J'en ai presque terminé, monsieur le président, je ne serai pas aussi long que Mme Dufoux.

M. Gérard Collomb. Cela devient de moins en moins courtois !

Mme Georgina Dufoux. Moi, j'avais plein de choses à dire !

M. le président. Poursuivez, monsieur Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. La troisième critique, dénuée de fondement elle aussi, consiste à soutenir que dans leur ensemble, les dispositions conçues ne seraient prises que pour répondre aux besoins des six premiers mois de l'année 1988.

Or il est clair, monsieur le ministre, que votre budget n'est pas semestriel, mais annuel : à preuve encore une fois, les augmentations de crédits qui lui sont allouées, ainsi que l'accroissement prévu en 1988 par rapport à 1987 de la formation en alternance pour les jeunes - 500 000 stages en prévision dont 250 000 S.I.V.P. qui se déroulent par définition sur toute l'année. Le prouvent aussi les 250 000 rémunérations en moyenne mensuelle de T.U.C. prévues toute l'année, les 50 000 stages d'ores et déjà « budgétés » sur le premier trimestre, 60 000 autres pouvant être financés par un prélèvement de 450 000 millions sur la réserve non affectée, et, pour les adultes, 110 000 stages modulaires et F.N.E., 19 000 stages de mise à niveau, 40 000 programmes d'insertion locale, 10 000 contrats de réinsertion en alternance, 20 000 stages de réinsertion en alternance et 7 000 programmes locaux d'insertion des femmes qui, de la même façon, s'évaluent évidemment sur l'ensemble de l'année.

De telles critiques politiciennes en disent plus long sur la conception qu'ont leurs auteurs de la confection d'un budget en période électorale que sur les fondements réels de la critique tant ces fondements sont aisément réfutables.

Cela étant, je me ferai ici rapidement l'écho de quatre préoccupations.

La première concerne l'apprentissage. Si votre budget en prévoit l'amélioration, de grands efforts me paraissent devoir encore être entrepris dans ce domaine, notamment dans l'organisation de l'apprentissage et du rapprochement de l'enseignement technologique et de la vie active, qui n'a pas considérablement évolué depuis les lois de juillet 1971 prises à l'initiative de MM. Chaban-Delmas et Billecoq. Nos rapporteurs, MM. Bousquet et Legendre s'en sont expliqués longuement. Je n'y reviens pas : je tenais seulement à souligner que je partage leur sentiment en la matière.

Deuxième préoccupation : les compléments locaux de ressources. Il m'est revenu que si le contrat n'allait pas jusqu'à son terme, pour une raison ou pour une autre, il n'était pas possible de reprendre quelqu'un pour remplacer le contractant défaillant avant le terme du contrat, alors même que les crédits sont en place. Il y a là, me semble-t-il, un manque de souplesse dont j'aimerais comprendre les raisons. Il me semble qu'il faudrait remédier à cette inertie et ne pas perdre du temps car une autre personne pourrait profiter de la solution.

La troisième préoccupation concerne les chômeurs de longue durée. Pour avoir été le rapporteur du texte en la matière, je ne suis pas persuadé que le nombre des stages prévus pour ces chômeurs sera suffisant.

M. Gérard Collomb. Le voilà qui rejoint les socialistes !

M. Jean-Pierre Dalalade. J'ai bien noté, monsieur le ministre, la diminution de la durée moyenne du chômage de trente-trois jours en septembre et je m'en félicite, mais les chiffres montrent que si une partie de la population commence à retrouver un peu plus rapidement du travail, les ciseaux s'écartent et qu'une grande partie des chômeurs, plus du tiers, ont de plus en plus de mal à retrouver un emploi. Il conviendra donc, me semble-t-il, de consentir un effort supplémentaire par rapport à ceux déjà importants que vous avez prévus. Peut-être cet effort pourra-t-il être entrepris à partir du reliquat de la dotation non affectée de 900 millions de francs ?

Quatrième et dernière préoccupation : l'emploi des handicapés. En effet, un trop grand nombre d'entreprises semblent plus enclines à payer la redevance au fonds d'intervention pour l'insertion des personnes handicapées qu'à embaucher directement ces personnes handicapées.

Si cette tendance était confirmée, il faudrait que nous resserions le dispositif existant pour faire en sorte que les entreprises préfèrent embaucher les personnes handicapées en nombre suffisant plutôt que de payer une redevance.

Cela étant, votre budget, monsieur le ministre, est un bon budget. Il traduit une volonté de répondre aux problèmes de l'emploi dans leur ensemble, sur la durée, pour les années à venir, et dans la perspective du marché intérieur européen de 1992.

Les priorités y sont clairement établies, notamment en faveur de la formation professionnelle. Les financements existent : ils sont à la fois bien calibrés et bien cadencés, donc appropriés ; les premiers résultats se sont déjà fait sentir. Tout cela montre que vous êtes dans la bonne voie, que votre politique est bien complémentaire de celle qui vise par ailleurs à restaurer la compétitivité de nos entreprises et de notre économie.

C'est pourquoi le groupe du R.P.R. votera les crédits que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, il faut avoir une sacrée dose de cynisme pour se féliciter d'une baisse de quelques centièmes de point dans les statistiques du chômage, pour en déduire les premiers effets significatifs de la politique conduite par le Gouvernement et pour conclure à la poursuite de cette dernière !

La presse a rapporté il y a quelques semaines certains de vos propos. Vous me permettrez de les relever, monsieur le ministre : « Le nombre de chômeurs, ça va, ça vient. C'est d'ailleurs assez cocasse. »

Plusieurs députés du groupe communiste. Scandaleux !

Mme Muguette Jacquaint. Pour leur part, les députés communistes ne se réjouissent pas de la situation de l'emploi.

Certes, nous n'allons pas dénier aux quelques milliers de personnes qui ont pu trouver un emploi le droit de s'en réjouir. Il ne s'agit pas de cela.

Il s'agit d'appréhender la réalité du monde du travail aujourd'hui : elle est marquée par le fait que près de 11 p. 100 de la population active se trouve privée d'emploi. Et encore, ce taux recouvre mal la situation réelle.

D'une part, le chiffre de trois millions de chômeurs ne tient pas compte de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent travailler, sans pour autant être inscrits à l'agence nationale pour l'emploi. Ainsi, un potentiel de près de quatre millions de personnes se trouve privé du droit de travailler, ce droit pourtant reconnu à chacun par le préambule de la Constitution.

D'autre part, l'analyse des emplois occupés montre la part grandissante de la précarité, de l'instabilité et de l'absence de qualification : ces caractères occultent pour partie la situation et soustraient momentanément des statistiques officielles du chômage des centaines de milliers de jeunes.

C'est peut-être cela « le temps des exclus », que vous tenez pour une fatalité, monsieur le ministre ? Cela ne nous convient pas !

L'O.C.D.E. annonce pour les années à venir un taux de 15 p. 100 de population active privée d'emploi dans les pays capitalistes : l'Europe de 1992 se met progressivement en place !

Il n'y a pas si longtemps, un Premier ministre voulait « tenir » sur la crête des deux millions de chômeurs.

M. Pierre Descaves. Vous étiez au Gouvernement à l'époque.

Mme Muguette Jacquaint. Vous semblez aujourd'hui, monsieur le ministre, vous satisfaire d'occuper une position sur le créneau des trois millions ! Précarité, flexibilité, licenciements, atteintes aux libertés syndicales : tout pour satisfaire aux exigences du grand capital et du C.N.P.F. !

C'est un mécanisme infernal qui vous sert de politique de l'emploi. J'illustrerai mon propos par un exemple.

En 1986, M. Gattaz, alors président du C.N.P.F., s'engageait à créer - on le répète souvent, mais c'est comme l'Arlésienne, rien ne vient (*Sourires*) - près de 370 000 emplois dès la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Cette disposition figurait dans la plate-forme commune U.D.F.-R.P.R. L'autorisation administrative a donc été effectivement supprimée par une loi de juillet 1986.

Pas la moindre création d'emploi ne s'en est suivie, au contraire ! Le patronat a depuis lors les mains libres pour licencier à sa guise.

Or aujourd'hui, le C.N.P.F. revient à la charge en déclarant que les emplois n'ont pas été créés à cause de la trop grande rigidité de la loi. Il faudrait donc supprimer les délais de sept à vingt et un jours « grassement » octroyés aux comités d'entreprise ou aux délégués du personnel pour donner leur avis sur les demandes de licenciement importunant le C.N.P.F.

Ce que veut le grand patronat, c'est avoir les mains totalement libres, et surtout que plus personne, notamment pas le comité d'entreprise, ne puisse oser donner ne serait-ce qu'un avis sur sa volonté. C'est le règne du patronat de droit divin !

Sans doute, monsieur le ministre, allez-vous prochainement, dans un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, proposer au Parlement qu'il en soit ainsi.

Vous trouverez encore une fois les députés communistes pour vous combattre !

A qui ferez-vous croire, en effet, que ce nouveau cadeau au patronat permettra à ce dernier de tenir ses promesses en créant des emplois ?

Nulla persona sensée, et surtout pas parmi les travailleurs, ne le croira.

Oui, votre mécanisme est infernal. Oui, cet exemple réel le montre. Il s'agit au bout du compte de remettre en cause le droit du travail en jouant sur la corde sensible du chômage et en faisant miroiter d'hypothétiques emplois.

Ce que vous visez seulement en définitive, c'est la totale liberté pour le patronat de faire ce qu'il veut pour lui permettre d'accroître sans cesse démesurément ses profits, tout en disposant d'un réservoir abondant de main-d'œuvre dont la masse même lui permet de faire pression sur les salariés pour les contraindre à accepter n'importe quoi.

C'est l'ensemble de la politique du Gouvernement que nous contestons et que nous proposons aux Français de transformer radicalement. Comment peut-on, en effet, créer des emplois et mener une politique de plein emploi et de croissance, alors que les entreprises ferment en France et que le patronat va investir à l'étranger ? Les capitalistes préfèrent la spéculation financière avec des profits gigantesques et immédiats aux investissements productifs en France pour relancer l'industrie et la croissance économique.

Comment relancer cette dernière en rognant sans cesse sur le pouvoir d'achat des salariés, en acculant de plus en plus de gens aux difficultés et à la misère ?

Comment accepter qu'un chômeur sur deux ne soit plus indemnisé, que les « fins de droits » deviennent des « sans droits » ? D'ailleurs, le patronat n'entend-il pas imposer de nouvelles réductions sur les indemnisations ?

Comment avoir des emplois qualifiés, alors que le système de formation n'est pas doté des moyens nécessaires et que nos technologies de pointe et d'avenir sont bradées à l'étranger, comme s'appête à le faire le groupe Thomson avec la Compagnie générale de radiologie, la dernière entreprise de pointe de l'imagerie médicale, bradée aux Américains, avec l'aval du Gouvernement auquel vous appartenez. Je n'entrerai pas dans le détail.

Je tiens simplement à montrer la cohérence de votre politique dont tous les aspects, dans tous les domaines, tendent à un unique but : le renforcement de l'exploitation des travailleurs pour accroître la richesse et les profits de quelques privilégiés.

Alors dans ce contexte, les crédits budgétaires consacrés à l'emploi sont bien peu de chose, ils ne peuvent, à eux seuls, contribuer à relancer l'emploi et à changer de politique.

Néanmoins, ils reflètent votre politique d'austérité pour les travailleurs et ils traduisent vos choix.

Puisque le patronat doit pouvoir faire ce qu'il veut, il y a besoin de moins de fonctionnaires pour contrôler l'emploi et le travail dans les entreprises. De même l'A.N.P.E. n'aurait plus de raison d'être.

Puisqu'il faut réduire le pouvoir d'achat, il y a besoin de moins de crédits pour les préretraités.

Ces quelques exemples illustrent en fait votre action, que je qualifierai de « politique de soutien au chômage ».

Si cette politique a sa cohérence, elle a aussi sa continuité. Lorsque M. Delebarre imposait la flexibilité et les T.U.C., il vous préparait le terrain. Et je pourrais insister sur le développement durant cette période, de la précarité avec l'intérim, ou des atteintes aux libertés qui frappaient les délégués syndicaux.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mauvais exemple !

Mme Muguette Jacquaint. Depuis vous avez imposé votre propre flexibilité : travail de nuit pour les femmes, suppression de l'autorisation administrative de licenciement, T.U.C. pour les 18-25 ans, groupements d'employeurs, associations intermédiaires, S.I.V.P. et travaux d'intérêt local.

Quel avenir ont les jeunes alors qu'ils sont les plus frappés par le chômage et qu'ils connaissent le plus les « petits boulots » ?

Le mot d'ordre patronal pourrait être « Travail et taise-toi ». Sanctions et brimades pleuvent sur les élus du personnel et les délégués syndicaux, particulièrement quand ils sont adhérents de la C.G.T. ou militants du P.C.F. Ces dix dernières années, 25 000 délégués ont été abusivement sanctionnés. En 1986, près de 15 000 demandes de licenciement les ont frappés dont 80 p. 100 ont été autorisés. Il est vrai que le climat que vous avez créé y invite : les moyens des inspections du travail sont de plus en plus insuffisants.

Vous avez autorisé près de 50 p. 100 des licenciements sur les recours hiérarchiques dont vous avez été saisi. Depuis 1985, les chiffres sont à peu près similaires. Ils marquent une nette accélération de la répression, en liaison avec l'accélération du chômage, de la précarité et de la baisse du pouvoir d'achat des salaires.

Mais vous allez plus loin encore, en tentant de faire pression dans l'affaire des « dix de Renault-Billancourt ». Vous avez, en effet, déclaré à cette tribune, en répondant à Georges Marchais, que « l'affaire, aura, au demeurant, des suites judiciaires ».

N'est-ce pas plutôt le patronat qui joue les truands qu'il faut poursuivre ?...

M. Yvon Briant. N'importe quoi !

Mme Muguette Jacquaint. ... quand la direction de Renault-Eragny monte une opération de commandos, alors même que le juge avait reconnu le bien-fondé de la lutte des travailleurs.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. Comme à Roissy !

Mme Muguette Jacquaint. Qui, dans ces conditions, se moque de l'état de droit ? Qui veut mettre les travailleurs en prison et leur faire supporter de lourdes amendes parce qu'ils ont une autre conception de l'emploi ?

Le patronat s'acharne contre les salariés et leurs représentants qui luttent pour maintenir les emplois et les productions en France et qui n'ont pas d'autres moyens que la lutte pour y arriver, puisque même l'Etat, qui devrait pourtant soutenir l'intérêt économique, social et défendre les libertés se tourne contre eux, en se mettant du côté du C.N.P.F.

Les députés communistes sont infailliblement aux côtés des travailleurs en lutte pour remettre l'économie du pays sur ses pieds, relancer le pouvoir d'achat et le plein emploi, amé-

liorer la protection sociale, établir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et étendre les libertés individuelles et collectives, y compris au sein des entreprises.

Ils s'opposent à toute restriction législative apportée au droit de grève.

Ces dernières années, le patronat a pu accélérer le processus de démantèlement du pays en bénéficiant pour cela de beaucoup de complaisance.

Mais une telle orientation n'est pas fatale. La nécessité de lutter et de résister apparaît chaque jour plus clairement à de nombreux travailleurs, avec pour corollaire l'impérieuse exigence de changer radicalement de politique, et de tirer un trait sur celle qui a été suivie ces dernières années.

C'est la raison pour laquelle, en votant contre votre projet de budget, les députés communistes s'inscrivent en force dans ce mouvement de renaissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bleuler.

M. Pierre Bleuler. Madame et messieurs les ministres, en approuvant les propositions budgétaires qui nous sont soumises, je souhaiterais avancer quelques réflexions destinées, d'une part, à fonder mon soutien à l'action que conduit le Gouvernement, à appeler, d'autre part, plus particulièrement votre attention sur un point qui me semble de nature à renforcer l'efficacité de l'action entreprise. C'est ainsi que je vous parlerai des conditions de l'exercice du travail à temps partiel concernant plus particulièrement les agents des collectivités locales et des établissements publics.

Au-delà des actions visant à améliorer les résultats de notre économie, dont nous sommes convaincus qu'elles sont les seules capables à moyen et à long terme d'apporter une solution réellement satisfaisante au chômage, il est réconfortant de constater qu'un effort important est consenti pour répondre d'une manière immédiate aux drames sociaux qui plongent dans l'angoisse, voire dans le désespoir nombre de nos concitoyens. Les nombreuses detresses individuelles et familiales qui nous sont présentées dans nos permanences nous convainquent de la nécessité de poursuivre et de développer ce qu'il est convenu d'appeler « le traitement social du chômage », en prenant en compte dans les délais les plus rapprochés le sort des plus défavorisés parmi ceux qui se trouvent sans emploi.

J'approuve sans réserve une politique qui, dans un premier temps, a offert des possibilités nouvelles aux jeunes chômeurs et qui met aujourd'hui l'accent sur les chômeurs de longue durée. Les dispositions prises, si elles ne résolvent pas le problème de fond, apportent une solution d'espoir dans les situations les plus douloureuses, vécues comme des échecs définitifs sur le plan professionnel, mais aussi humain.

Par ailleurs, les récentes mesures arrêtées en conseil des ministres tendant progressivement à imposer l'idée d'une ressource minimum garantie me semblent également de nature à rassurer les personnes les plus défavorisées, quant à leur avenir immédiat, mais aussi à renforcer la politique sociale généreuse et vigoureuse que développe le Gouvernement.

Si une politique économique dynamique et réaliste, créatrice d'emplois à moyen et à long terme, et une politique de traitement social à effet immédiat pour résoudre les problèmes les plus urgents sont les deux volets fondamentaux de la lutte contre le chômage, il convient toutefois de n'ignorer aucune autre voie : parfois de simples aménagements techniques peuvent améliorer, ne serait-ce que marginalement, la situation de l'emploi.

Dans le droit fil de cette réflexion, je souhaiterais aborder le problème des conditions d'exercice du travail à temps partiel des agents de collectivités territoriales, des établissements publics, particulièrement des hôpitaux. Ces agents, s'ils sont déjà titulaires ou stagiaires, peuvent demander et obtenir le bénéfice des dispositions concernant l'exercice d'une activité à temps partiel.

Par ailleurs, existe la possibilité de recruter des agents à temps partiel, mais en qualité de contractuels, qui ne bénéficieraient, dès lors, d'aucune garantie statutaire. La difficulté réside dans le fait que le dispositif légal et réglementaire ne permet ni de recruter directement les agents à temps partiel en qualité de stagiaires, ni de « stagiariser » les contractuels recrutés à temps partiel, les laissant dès lors dans une situation de précarité d'emploi.

Ces contraintes se révèlent d'autant plus regrettables qu'une déréglementation bien pensée permettrait sans doute de résoudre pour une part non négligeable le problème de l'emploi féminin, généralement plus ouvert au temps partiel, et constituant souvent un revenu d'appoint dans le cadre d'un deuxième salaire.

Je n'ignore pas qu'il existe des difficultés techniques tenant principalement aux contraintes imposées par la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales gérée par la Caisse des dépôts et consignations dont dépendent ces agents. Je ne sous-estime pas non plus les inquiétudes que pourrait susciter une déréglementation des recrutements à temps partiel chez les partenaires sociaux. Mais j'ai la conviction, et ce sera ma conclusion, que toute mesure permettant d'offrir plus d'emplois stables, fussent-ils à temps partiel, est une avancée dans la lutte contre le chômage et la précarité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Une intervention prévue pour cinq minutes qui dure vraiment cinq minutes, cela vaut la peine d'être salué ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Jean Auroux.

M. Pierre Mauger. Allons, on va l'applaudir !

M. Gérard Collomb. Bravo ! Enfin un vrai ministre du travail !

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, vous disposez pour l'année prochaine d'un important budget en forte augmentation : 78 milliards pour l'emploi, si l'on inclut les crédits inscrits dans les charges communes, soit une augmentation de 16,6 p. 100.

Vous avez un gros budget parce que vous avez de gros problèmes.

Je vais, trop rapidement, hélas ! analyser ici les éléments de ce dossier que le groupe socialiste souhaite aborder avec la gravité nécessaire, sans démagogie, ni naïveté, ni complaisance. Mon collègue et ami Michel Delebarre s'est déjà exprimé sur votre politique avec un sérieux qu'ont reconnu d'ailleurs des membres non négligeables de votre majorité.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Jean Auroux. Elle est sérieuse et grave, en effet, la situation de l'emploi dans notre pays, auquel vous avez imprudemment annoncé en mars 1986, « Vivement demain ». Nous y sommes et le Gouvernement, comme la majorité actuelle, a perdu de sa superbe, notamment en ce qui concerne le traitement économique du chômage.

Les prudences de Mme Papon ce matin étaient fort révélatrices. Le réalisme a gagné un peu de place sur l'idéologie libérale.

Me fondant dans mon propos uniquement sur les rapports établis par des membres de la majorité ou le Gouvernement, je voudrais préciser cette réalité en quelques éléments clés.

D'abord, le nombre des chômeurs : en 1986, ils étaient 2,4 millions ; en 1987, ils sont 2,5 millions.

Le nombre de contrats de travail intérimaire : en 1986 - dernier chiffre connu - 3,3 millions, soit une augmentation de 20 p. 100 en un an, correspondant à 143 000 années de travail à temps plein. Le nombre de contrats de travail à durée déterminée, donc aussi précaires : en 1986, il y en avait 1,6 million, soit 13 p. 100 d'augmentation en un an. Le coût du chômage, rappelé par d'autres orateurs : pour l'U.N.E.D.I.C., en 1987, un peu plus de 60 milliards de francs ; pour l'Etat, un peu plus de 66 milliards de francs.

Permettez-moi de rapprocher ces chiffres de ceux du ministère de l'Industrie, qui diminueront de 12 p. 100 en 1988 pour n'atteindre qu'un peu plus de 17 milliards de francs. Il est vrai que M. Madelin pense relancer l'activité industrielle avec quelques bonnes manières sur les factures du téléphone et la fiscalité des frais généraux...

Au-delà de ces chiffres, monsieur le ministre, qui ne réjouissent personne, avez-vous suffisamment à l'esprit les situations sociales qui sont en train de se développer dans la France entière et dont les conséquences ne sont sans doute pas toutes mesurées ? Plus de 2,5 millions de chômeurs recensés, malgré vos efforts de « toilette » et, surtout, une durée moyenne du chômage supérieure à un an. Près de 5 millions de personnes en situation de précarité directe et réelle, soit un quart de la population active, hommes et femmes qui ne savent pas de quoi leur avenir sera fait,

notamment dans la conjoncture actuelle où vous avez facilité le licenciement et le chômage de substitution, du salarié le plus cher par le moins cher, du plus ancien par le plus jeune, où les évolutions négatives dans certaines tranches d'âge notées par les rapporteurs eux-mêmes.

M. Gérard Collomb. Très juste.

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, quand on brise l'espérance des hommes, il faut prendre garde qu'un jour ils ne se rebellent pas contre un tel état de fait.

M. Gérard Collomb. Bien sûr !

M. Jean Auroux. En outre, un pouvoir excessif des juges ne saurait être une garantie de paix sociale durable. C'est qu'en effet, au-delà des chiffres, il y a des hommes : les jeunes, qualifiés ou non, qui s'interrogent sur leur carrière professionnelle et la réussite de leur vie personnelle ; les adultes, qui s'interrogent chaque jour davantage sur la durée de leur emploi et les conditions de vie, de logement, d'études, voire de santé, qu'ils ont en mesure d'offrir à leur famille ; les plus de cinquante ans ou les chômeurs de longue durée, qui se demandent si le libéralisme sauvage du moment va leur offrir la moindre perspective de réembauchage ou s'ils sont condamnés à devenir des marginaux plus ou moins assistés ; les candidats à la retraite qui en viennent à douter de l'âge de leur cessation d'activité, ainsi que les retraités, qui en viennent à douter de la sécurité des revenus issus de leur pension de retraite.

A cet égard, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire avec une certaine solennité que, pour nous, socialistes, un contrat social doit être respecté avec la même honnêteté scrupuleuse qu'un emprunt d'Etat. (*Interruptions sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Bernard-Claude Savy. Vous ne l'avez pas fait !

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial. En emprunts, vous vous y connaissez, vous !

M. Jean Auroux. Fallait-il encore ajouter des difficultés nationales aux lourdes inquiétudes des Français suscitées par la conjoncture économique mondiale de ces dernières semaines ?

A cet égard, monsieur le ministre, j'observe que toutes vos prévisions budgétaires sont désormais caduques après la crise boursière, et peut-être demain monétaire, qui vient de s'abattre sur le monde. Je note, d'ailleurs, que la majorité actuelle ne chante plus guère les louanges du reaganisme ou du thatchérisme, miroirs aux alouettes des élections de 1986. Aujourd'hui, à Matignon comme à Rivoli, on semble même redécouvrir les vertus régulatrices de l'Etat ; là aussi, l'idéologie libérale fait long feu !

Les hypothèses de base du projet de loi de finances pour 1988 contenue dans ce très officiel rapport économique et financier, je ne pense pas les déformer en les résumant ainsi : stabilité relative des contraintes extérieures et des monnaies et optimisme mesuré pour la France.

Aujourd'hui, vous ne pouvez nier que vos hypothèses de travail sont totalement remises en cause et qu'ainsi votre projet de budget perd une grande part de sa crédibilité. Par exemple, qui peut croire sérieusement que la croissance du P.I.B. marchand qui fut de 2 p. 100 en 1986 et qui sera, selon le document, de 1,5 p. 100 en 1987 pourra atteindre vos prévisions de 2,2 p. 100 pour 1988 ?

Qui peut croire sérieusement que la croissance des investissements productifs sera, selon vos prévisions, de 2,5 p. 100 au Japon et en République fédérale d'Allemagne, de 3,5 p. 100 aux U.S.A. et, par je ne sais quel miracle, de 3,9 p. 100 en France l'année prochaine ? Cela n'était guère crédible avant le début de la crise. On peut aujourd'hui, sans craindre d'être démenti, considérer ce document de référence comme défunt.

Dans ces conditions, que peut-il rester de votre politique et de votre budget sinon des interrogations que je ne suis pas le seul à porter sur sa fiabilité et sa nature. Gros budget, disais-je, pour gros problèmes. J'ai déjà évoqué ceux du désordre économique planétaire, il en est d'autres plus hexagonaux que je ne saurais passer sous silence.

Premier problème, il vous faut, monsieur le ministre, payer les dégâts de votre propre politique en prenant en charge les nombreuses victimes de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement que vous avez imposée aux salariés de ce pays.

Deuxième problème, il vous faut payer les dégâts de la politique générale du Gouvernement, qu'il s'agisse de l'abandon d'une réelle politique d'aménagement du territoire par M. Méhaignerie et, surtout, de l'abandon scandaleux de toute politique industrielle par M. Madelin dont les crédits spécifiques diminuent de 35 p. 100 pour se situer, mes chers collègues, je vous donne un ordre de grandeur, à un total qui est à peine le double des crédits consacrés aux T.U.C. et aux S.I.V.P. ...

M. Gérard Collomb. Il faut mettre Madelin aux T.U.C. !

M. Jean Auroux. ...et cela, monsieur le ministre, à la grande joie de tous les pays concurrents !

Il est vrai que M. Madelin augmente ses crédits de normalisation et de réglementation de plus de 12 p. 100. Sans commentaire !

Vous-même, vous ne me contredirez pas si j'évoque l'intérêt des plans sectoriels, des missions industrielles ou des pôles de conversion.

Comme je l'ai toujours dit et mis en pratique, le contrat, riche de ses effets mobilisateurs et multiplicateurs, permet, sur le plan économique aussi, de dépasser tout dirigisme. Par ailleurs, aucun effort sérieux n'est fait en matière d'aide à l'investissement. Quant à la demande intérieure, donc au pouvoir d'achat, sa stagnation ne manquera pas de peser sur la croissance, donc sur l'emploi.

Troisième problème : il vous faut faire oublier l'escroquerie morale du C.N.P.F. qui avait promis la création de 370 000 emplois en contrepartie de facilités sociales et fiscales. Les faveurs demandées ont été accordées mais les résultats ne sont pas là, avec la complicité silencieuse du Gouvernement.

M. Gérard Collomb. C'est vrai !

M. Jean Auroux. Quatrième problème : il vous faut mettre en place, au cours du premier trimestre 1988, un plan d'urgence électoral, de manière à disposer d'un affichage éphémère mais présidentiellement présentable pour M. Chirac et la majorité actuelle, quitte à laisser, malgré tout, une ardoise de plusieurs milliards à votre successeur dans quelques mois, comme vous le démontrera avec pertinence M. Collomb.

M. Arthur Dehalne, rapporteur spécial. Nous avons la vôtre d'ardoise, et cela nous suffit !

M. Jean Auroux. Voilà, monsieur le ministre, au-delà de vos propos lénifiants ou faussement modernistes, la justification réelle et profonde de votre projet de budget.

Mais bien d'autres questions se posent encore ; permettez-moi d'en évoquer trois seulement.

Tout d'abord, pensez-vous légitime, équitable et économiquement sain de transférer aussi massivement les responsabilités et la charge financière d'une nécessaire solidarité sur les collectivités locales ? Comment demander aux communes et aux conseils généraux de participer à la baisse des prélèvements obligatoires s'ils doivent augmenter leur fiscalité pour accompagner tous les dispositifs que vous leur proposez ?

Comment peut-on, ici, dénoncer le poids de l'Etat et demander en même temps, ailleurs, aux pouvoirs publics locaux, de recruter massivement des T.U.C., des T.U.C. prolongés, des P.I.L., des P.L.I.F. et autres C.L.R., qu'il faut encadrer au moins autant que des stagiaires issus de formation initiale ou continue, lesquels ont droit aussi, je pense, à quelque considération ?

Sachez que l'action communale, plus proche, sans doute, plus humaine aussi, mais qui ne vous a pas attendu pour se mettre en place, a ses limites financières et humaines.

En second lieu, j'évoquerai les interrogations du monde économique devant certaines initiatives gouvernementales.

Ainsi, le quasi-abandon des entreprises intermédiaires est incompréhensible. C'était une piste intelligente et utile, mais ce dispositif n'a pas eu le temps de monter en puissance. De plus, cet abandon se fait au profit d'associations intermédiaires qui vont finalement organiser du louage collectif de main-d'œuvre à bon marché, et cela au détriment de l'emploi normal et existant.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous racontez n'importe quoi ! Vous parlez de choses que vous ne connaissez pas ! C'est scandaleux ! Taisez-vous !

M. Gérard Collomb. Vous avez touché juste, monsieur Auroux !

M. Michel Berson. Oui, c'est un retour au XIX^e siècle !

M. Jean Auroux. Je connais très bien ce problème, monsieur le ministre...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Allons donc ! Il y a des centaines d'associations qui travaillent sur le terrain !

M. Jean Auroux. ...mais vous refusez qu'on mette en doute le dogme de votre infailibilité !

M. le président. Messieurs, nous débattons sereinement depuis plus de deux heures : peut-être pouvons-nous tenir encore une demi-heure, avec l'aide de tout le monde, y compris de ceux qui montent à la tribune.

M. Jean Auroux. Je confirme ce que j'ai dit et je conclus, monsieur le président.

Enfin, c'est au conditionnel que je formulerai ma troisième interrogation. J'ai été informé que certaines structures politiques ou professionnelles commenceraient à donner des indications verbales pour que soient mis en stades divers et variés le maximum de demandeurs d'emploi, y compris en sur-nombre dans des entreprises complaisantes, au cours du premier trimestre de 1988.

M. Gérard Collomb. Oh ! que c'est laid !

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis. C'est une insinuation scandaleuse !

M. Jean Auroux. J'espère, monsieur le ministre, avoir été mal informé.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous, on n'a pas fait de ventes d'armes !

M. Pierre Mauger. Décidément, il est merveilleux ce garçon !

M. Jean Auroux. Merci de reconnaître mes mérites, monsieur Mauger. Venant de votre part, je suis particulièrement sensible au compliment !

M. Pierre Mauger. Quand on pense que vous avez été à la tête de ce ministère pendant je ne sais combien de temps et que vous ne vous souvenez de rien !

M. Jean Auroux. Heureusement que ce n'est pas vous qui y étiez !

Vous voyez, monsieur le président : c'est eux qui prolongent le débat.

M. Gérard Collomb. Ils font diversion parce que vous êtes au cœur du problème !

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, si je partage assez largement votre analyse sur la mondialisation de l'économie et les mutations technologiques désormais permanentes, je n'en tire pas les mêmes conclusions que vous sur l'organisation économique et sociale nécessaire pour que notre pays surmonte ces données nouvelles et durables. A une vraie solidarité qu'il faudra poursuivre, notamment par la mise en place d'un revenu minimum garanti, nous pensons qu'il faut conjuguer d'actives politiques sociale, économique et industrielle. Faute de le faire, vous serez condamné bientôt à n'être que le gestionnaire d'un gigantesque bureau d'aide sociale national.

Nous ne saurions approuver une politique dont nous contestons les fondements sociaux, économiques et fiscaux, et dont l'échec est aujourd'hui patent, puisque, finalement, vous nous proposez un gros budget pour une maigre politique ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Gérard Collomb. Les connaisseurs - les vrais - vous accordent les deux oreilles ! (Sourires.)

M. Xavier Denu. Vous n'êtes pas difficiles !

M. le président. La parole est à M. Guy Herlory.

M. Guy Herlory. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, on ne peut parler du budget des affaires sociales et de l'emploi sans évoquer les problèmes de la protection sociale des Français. Celle-ci constitue en fait le véritable pivot de la politique sociale.

Je dois avouer que le rapport du fameux comité des sages m'a laissé perplexe. J'attendais, avec les membres de mon groupe parlementaire, une proposition de véritable restructuration de la sécurité sociale, alors que les mesures précé-

nisées par les sages ne constituent en réalité qu'un replâtrage supplémentaire qui ne résout en rien les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

Aussi, comme nous devons nous contenter encore une fois de réformes, et comme je suis limité par le temps, j'insisterai plus particulièrement, entre autres mesures, sur l'impérieuse nécessité d'exiger une gestion plus rigoureuse des caisses, ce qui permettrait de réaliser une économie non négligeable, quoi qu'en pense et quoi qu'en dise M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Aucune mesure ne semble avoir été prise en ce qui concerne le personnel pléthorique et l'absentéisme scandaleux des organismes de sécurité sociale, déjà dénoncé par mon collègue Jean-Pierre Stirbois.

De plus, il devient urgent d'assurer une gestion plus rigoureuse des établissements sanitaires gérés par la sécurité sociale, notamment les cliniques médico-chirurgicales et les centres de cure, dont les prix de revient sont souvent supérieurs de 10 à 30 p. 100 à ceux du secteur privé.

Il n'appartient pas aux caisses de sécurité sociale de gérer des établissements sanitaires. Elles ne doivent pas se substituer aux responsabilités de la santé publique ou du secteur privé. N'y a-t-il pas là une utilisation abusive de l'argent des usagers ? Sur quels critères sont employés ces milliards d'investissement et ultérieurement de fonctionnement ?

Il est anormal que les conseils d'administration, sur lesquels les élus locaux et nationaux ne disposent d'aucun contrôle, décident, sous la pression des syndicats dits représentatifs, de créer tel ou tel établissement, sans souci des besoins réels, mais le plus souvent pour la gloire du directeur ou du président du conseil d'administration de l'établissement.

Les caisses primaires de sécurité sociale de la Moselle ont investi 2,35 millions de francs en 1977 pour l'achat d'un terrain nécessaire à la création d'un établissement de moyen séjour à Scy-Chazelles. Il aura fallu attendre dix ans pour que cet établissement soit construit. Il faut l'ouvrir maintenant. Mais l'autorisation d'acheter le terrain n'est en aucune façon une autorisation de construire, qui n'est en aucune façon une autorisation d'ouverture et qui n'est en aucune façon une autorisation d'embaucher le personnel nécessaire. Situation abusive, mais qui permet de forcer la main des décideurs !

Cette opération a pourtant été financée entièrement sur les fonds du régime local, donc aux dépens des prestations pour les assurés.

Ces manières de procéder sont anormales. Ce n'est pas sans raison qu'un directeur de caisse, au cours d'une instructive réunion du comité d'entreprise tenue le 24 mars dernier, a déclaré qu'à cette date l'ouverture du centre de Scy-Chazelles n'avait reçu l'aval ni du préfet ni du ministre, eu égard, d'une part, à la carte sanitaire et, d'autre part, au gage consistant à réunir les crédits correspondant à une année de fonctionnement. Il a souligné également le problème financier posé par le préfonctionnement de l'établissement, puisque le transfert des économies réalisées sur les travaux a reçu une opposition ministérielle et que l'éventualité d'un prêt sur le fonds de réserve du régime local a également été refusée. Il a encore précisé qu'il préférerait ne pas faire de publicité tant que le dossier se trouverait à la préfecture de région, avant de conclure en émettant même la crainte d'un contrôle financier.

Souvent, aucune étude de la carte n'est faite. Des lits sont créés hors carte sanitaire et ne peuvent donc l'être qu'au détriment des autres hôpitaux publics ou privés du département. Pour créer des lits d'utilité douteuse, on empêchera la création de lits utiles ou on sera même conduit à en supprimer, toutes ces opérations étant menées, dans certains cas, à des fins électorales et, dans d'autres, à la suite de rivalités entre villes.

Autre exemple : la clinique dentaire de la caisse primaire d'assurance maladie de Metz concurrence directement le secteur libéral. Or elle est déficitaire depuis plusieurs années, son budget étant équilibré grâce à des subventions. Dans le même temps, des mesures antisociales prises par le Gouvernement - diminution du remboursement de nombreux médicaments, augmentation du forfait hospitalier, affranchissement du courrier - ont troublé les malades, les handicapés, et plus particulièrement les plus âgés d'entre eux qui veulent savoir comment sont gérées les cotisations qui leur sont demandées.

Pour que les Français continuent de bénéficier d'une protection sociale de qualité, nous vous demandons, monsieur le ministre, d'imposer la transparence des comptes des organismes sociaux et leur contrôle par les assurés, d'étendre aux organismes sociaux les règles de gestion du secteur privé, d'exiger une véritable coordination entre organismes et une concertation plus large avec tous les professionnels de santé, de retirer aux caisses de sécurité sociale la gestion des établissements sanitaires, enfin et surtout, de faire voter le budget social de la nation par le Parlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national. [R.N.])*

Devant l'urgence de la situation, et pour éviter la diminution non négligeable des prestations sociales et l'augmentation des cotisations, nous aurions souhaité que le Gouvernement prit lui-même ses responsabilités. Il est indispensable qu'il les prenne rapidement en s'attaquant aux véritables causes bien connues du déficit de la sécurité sociale, celles que je viens de décrire n'en constituant, bien entendu, qu'une partie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, 1987 restera indéniablement pour tous les Français l'année du grand débat sur la protection sociale, et cela quelles que soient les décisions prises, quelles que soient les philosophies politiques qui nous animent les uns et les autres. Jamais sans doute depuis 1945, notre pays n'aura été le terrain d'un aussi large débat sur la sécurité sociale. Rarement notre pays aura été le siège d'une aussi large consultation.

A cette même tribune, l'an dernier, les différents orateurs, à commencer par vous, monsieur le ministre, avaient évoqué les raisons de la dérive de notre système de protection sociale. Rappelons-les rapidement : baisse considérable du nombre de cotisants du fait du chômage - dix fois plus de demandeurs d'emploi en quinze ans - surcoût de la retraite à soixante ans, dont le financement n'a été à aucun moment prévu par le gouvernement précédent...

M. Michel Coffineau et M. Gérard Collomb. Et la garantie de ressources !

Mme Elisabeth Hubert. ... généralisation de la protection sociale à l'ensemble de la population française ; vieillissement de cette même population et allongement du temps de la vie, trois mois de plus tous les ans ; banalisation de l'accès aux soins ; technicité toujours plus grande, mais toujours plus coûteuse des actes médicaux. Toutes causes qui ont conduit peu à peu notre pays à consacrer près de 30 p. 100 de son produit intérieur brut aux dépenses de protection sociale et qui nous ont fait attendre un taux de prélèvements sociaux difficilement supportable : 45,7 p. 100 en 1985.

Malgré ces graves difficultés, nombre d'orateurs avaient rappelé leur attachement fondamental et indestructible à la sécurité sociale, seul système nous permettant d'allier les notions de solidarité et de liberté.

Toutes les mesures prises depuis un an ont respecté ces principes et ont permis le développement de la responsabilité, aussi bien collective qu'individuelle. Dès le début de l'année 1987, a été mis en place par les caisses d'assurance maladie un plan de rationalisation des dépenses de santé réformant la notion du « tout gratuit » qui, peu à peu, s'était instituée dans les esprits. Rappelez-vous : 75 p. 100 des dépenses de santé étaient prises en charge à 100 p. 100 avant la mise en place de ce plan. Dès le mois d'août, on pouvait évaluer à 5 milliards de francs les économies faites, alors même que l'application pleine et entière de ce plan ne datait que de cinq mois.

L'essai de responsabilisation aura porté ses fruits : 80 p. 100 des praticiens appliquent les mesures prévues, en particulier l'usage de l'ordonnancier pour les malades à 100 p. 100.

L'appel lancé aux professionnels de santé et aux assurés sociaux a été entendu et n'a pas été vain, même si parfois la lenteur et la pesanteur administratives ont été responsables de certaines incohérences d'application, et je pense en particulier aux problèmes posés par les invalides civils.

Ainsi, tout laisse espérer que la branche maladie pourra être équilibrée à la fin de cette année 1987.

Bien des efforts restent néanmoins à faire dans le domaine des soins. Comment oublier que nous nous sommes surtout attaqués à la face visible de l'iceberg, que 55 p. 100 des dépenses de santé sont liées aux dépenses hospitalières et que les éléments incontournableables responsables de la progression des dépenses de santé sont toujours bien présents ?

Comment ignorer que se pose avec toujours autant d'acuité le problème de la branche vieillesse et que la stabilisation du taux de chômage, élément incontestable de la réussite économique et sociale du gouvernement de Jacques Chirac, ne suffit pas à résoudre le problème du paiement des retraites ?

En introduction à ces propos, j'évoquais la grande consultation à laquelle a été invité le pays au début de cet été. Quel gouvernement auparavant avait proposé et révisé une aussi large concertation ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Réunir, à l'initiative des représentants de l'Etat dans les départements, les responsables de tous les organismes privés, publics, parapublics, gestionnaires d'assurance maladie ou de retraite, faire se rencontrer les responsables des professionnels de santé et des syndicats de salariés, faire s'asseoir à une même table les délégués les plus divers et des usagers, n'est-ce pas, en soi, déjà une réussite ?

Quel meilleur exercice de sensibilisation et d'information ; quel meilleur exemple de démocratie ?

Mme Christiane Papon, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Elizabeth Hubert. En outre, il faut bien avouer que la seconde grande nouveauté instituée par ce gouvernement a été, au-delà de la concertation que je viens d'évoquer, de confier à un groupe de « sages » incontestés et incontestables la synthèse de ces travaux et de leur demander des propositions de modification structurelle de notre système. Le rapport des six personnalités ne peut donc être passé sous silence lors de la discussion, encore toute théorique à l'heure actuelle, du budget de la protection sociale. Ce document est, une fois de plus, l'occasion de réaffirmer l'attachement des Français à leur système de protection sociale, bien que, phénomène nouveau, surgisse la prise de conscience de sa nécessaire évolution.

Il apparaît maintenant évident à tous que les charges des entreprises ont atteint un tel plafond que nous devons tout faire pour l'abaisser et qu'il est donc inutile de chercher de nouvelles recettes de ce côté.

A l'issue des états généraux de la sécurité sociale, les notions d'effort et de travail n'apparaissent plus comme tabous ou rétrogrades.

Des aspects de ce rapport appelant certaines observations, vous me permettrez de m'y attarder quelque peu.

La politique familiale ne demande pas des moyens extraordinaires, elle réclame avant tout une volonté : affirmer la nécessité de renforcer l'aide à la venue du troisième enfant ; donner aux couples les moyens de choisir le nombre de leurs enfants, sans que cette décision soit influencée par les impératifs financiers ou matériels.

La discussion de la fiscalisation ou non des prestations familiales, serpent de mer de la politique de la famille, apparaît à elle seule comme trop fondamentale pour ne pas donner lieu à un débat individualisé.

L'assurance vieillesse est certes le plus grave des trois problèmes posés, de par les causes intrinsèques de son déficit et de par les difficultés de remise en cause de certains acquis que suppose la recherche de son équilibre.

Trois considérations doivent, à mon sens, éclairer notre réflexion.

D'abord, l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active. Le fait d'avoir commencé à travailler à quatorze ans, justification de la retraite à soixante ans avancée par nos prédécesseurs, est un raisonnement qui ne tient plus pour la génération des vingt-cinq à quarante ans.

Ensuite, à l'époque où l'espérance de vie est de soixante-quinze ans pour les hommes et de soixante-dix-neuf ans pour les femmes, est-il concevable de condamner à l'inactivité de principe des gens de soixante ans, *a fortiori* de cinquante-cinq ans ?

Enfin, est-il normal que des métiers dont les difficultés d'exercice n'étaient pas niables il y a vingt ans voient se pérenniser les mêmes avantages, alors que les conditions ont évolué ?

Avant d'envisager des décisions, essayons de répondre d'abord à ces trois questions essentielles.

Les problèmes de l'assurance maladie prennent une tonalité différente dans la mesure où on peut déjà tirer profit des décisions de cette année. Mais, là aussi, à côté des importantes mesures d'économie à prendre immédiatement, faisons de la prospective, essayons d'évoquer ce que sera la médecine à l'horizon 2000.

Quelque 50 p. 100 des actes chirurgicaux seront des actes de remplacement ; notre pays comptera près d'un million de personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans. Des techniques plus fiables, d'accès facile mais coûteuses, continueront à se développer. L'offre de soins sera considérable du fait de la démographie galopante des professions médicales et paramédicales.

La réponse est à concevoir dès maintenant.

Il faut accentuer la sélection à l'entrée des études médicales et paramédicales ; si les facultés ont à gagner à recevoir de nombreux étudiants, le pays, lui, ne trouvera aucun avantage à posséder un corps de professionnels de santé trop nombreux et sous-payés.

Il faut développer la prévention et l'éducation sanitaire : passons de l'ère du bricolage à celle de l'industrie, investissons maintenant pour économiser demain.

Il faut diminuer les hospitalisations au profit de toutes les alternatives existantes ou à créer.

Il faut privilégier la formation initiale des médecins et instituer une véritable évaluation des actes et des techniques médicales.

Il faut favoriser le développement d'un des fleurons de notre industrie, l'industrie pharmaceutique, en lui rendant sa liberté.

Nous n'agissons pas sur l'augmentation des dépenses de santé en excluant le petit risque du champ de l'assurance maladie. S'il est vrai que la part des assurances complémentaires, quelles qu'elles soient, doit progresser - elle est actuellement inférieure à 5 p. 100 - imaginons plutôt un système de franchise portant sur la globalité des dépenses de santé.

Vous permettez au médecin que je suis de noter la reconnaissance par le comité des sages de cette catégorie de médecins, souvent salvés mais rarement honorés, que sont les généralistes.

Enfin, nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'affirmer la nécessité d'une discussion annuelle devant le Parlement des orientations de la sécurité sociale ; nous ne pouvons donc qu'approuver la suggestion d'institutionnaliser cette procédure.

En conclusion, vous me permettez de faire une recommandation et une réflexion.

La recommandation d'abord. Un grand débat politique a eu lieu au cours de ces derniers mois dans notre pays sur un sujet fondamental intéressant tous les Français. Ne laissons pas retomber le souffle qui est né ! Que la recherche de décisions à court terme ne camoufle pas le raisonnement à long terme ! Continuons la recherche dans certaines voies insuffisamment explorées par les sages, faute de temps ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

La réflexion ensuite. Nous avons réussi à montrer que des gens dans ce pays étaient prêts à prendre leurs responsabilités, les professionnels de santé, les assurés mais aussi à travers vous, monsieur le ministre, et à travers le Gouvernement, les politiques. Il me paraissait important de souligner ce courage à une époque où certaines turpitudes sont d'actualité. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eu égard aux efforts déployés par votre ministère, monsieur le ministre, le groupe du rassemblement pour la République votera le budget de la protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau.

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, vous avez pris des décisions injustes pour les assurés sociaux - je pense à la suppression du remboursement à 100 p. 100 - et pourtant l'avenir immédiat sera encore caractérisé par un déséquilibre des comptes. Mais je voudrais dire dès maintenant que j'ai été scandalisé et indigné par les propos des députés du Front national qui ont vu dans la gestion de la sécurité sociale la cause du déficit, alors que le coût de cette gestion est, en général, estimé à 5 p. 100 du budget de la sécurité sociale, c'est-à-dire largement inférieur au coût de l'assurance privée. Donc, je crois qu'à l'odieux nos collègues ajoutent le ridicule. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les socialistes sont les premiers à dire qu'il n'y a pas de solution miracle. La situation économique désastreuse dont le Gouvernement est en partie comptable amenuise les recettes. Le fait que les Français se soignent mieux, légitimement, et vivent plus longtemps augmente les dépenses.

Vous savez, monsieur le ministre, que je ne partage pas votre fatalisme sur la perspective des 4 millions de chômeurs en 1995 et je sais aussi qu'un gouvernement courageux ayant la confiance des Français serait en mesure, dans le cadre européen, de retrouver le chemin de la croissance. Cela représenterait pour la sécurité sociale un sérieux ballon d'oxygène.

Mais, en tout état de cause, des mesures sont et seront indispensables. Doivent-elles respecter le grand principe de solidarité, fondement de notre sécurité sociale ? C'est le vœu des socialistes en accord avec les assurés sociaux. Doivent-elles, au contraire, s'en éloigner au profit de solutions individuelles se situant dans le droit fil de la pensée libérale inégalitaire ? C'est ce que vous avez fait jusqu'à présent.

Le rapport du comité des sages propose une série de mesures, les unes se rattachant à la première préoccupation, celle de la solidarité, les autres à la seconde. Je vous propose d'en examiner quelques-unes et de vous interroger, monsieur le ministre, sur l'attitude du Gouvernement face à ces propositions.

Vous nous avez annoncé que vous ne vouliez pas décider avant la concertation. Cette attitude est légitime, mais pour qu'il y ait concertation, il faut aussi que les partenaires fassent connaître leurs positions ou, au moins, leurs réflexions. Il nous intéresse donc de connaître aujourd'hui les réflexions du Gouvernement sur le travail du comité des sages même si ce ne sont pas des décisions définitives. Dans un souci de brièveté, je me limiterai aux problèmes de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie.

S'agissant de l'assurance vieillesse, les sages estiment qu'il ne faut pas remettre en cause la technique de la répartition. Je sais, monsieur le ministre, que vous ne souhaitez pas lui substituer le régime de la capitalisation, ne serait-ce, dites-vous souvent, que parce que c'est techniquement impossible. Cependant la loi récente sur l'épargne-retraite représente déjà une entorse, l'Etat faisant un cadeau fiscal à ceux qui ont les moyens d'améliorer leur retraite. Le changement peut être ainsi non pas brutal mais insidieux.

Remplacer le système des annuités par celui des points serait aussi, à mon avis, contraire au principe de solidarité. Certes un salarié qui aura cotisé en permanence et à plein temp aura fourni un effort financier pour sa carrière plus important que celui ou celle dont la vie active aura été hachée par des périodes de chômage, de temps non complet, ou de faible salaire. Eh bien, demandez donc, demandons donc ensemble aux intéressés quel déroulement de carrière ils souhaitent ! Ce sera certainement plutôt le premier même s'ils doivent payer plus. Il faut, monsieur le ministre, maintenir la gestion par annuités.

Les sages proposent également de prendre comme base de calcul des pensions les salaires des vingt ou vingt-cinq meilleures années au lieu des dix, comme c'est le cas actuellement, ce qui aboutirait à réduire pratiquement toutes les pensions et surtout les plus petites. Le rapport Schopflin précise que le calcul sur les dix meilleures années aboutit le plus souvent à un niveau de pension supérieur de 20 p. 100 à celui que donnerait la prise en compte de l'ensemble de la vie active. Il faut en rester à la solution actuelle, par solidarité vis-à-vis de ceux qui ont connu des aléas de carrière. Et vous savez à quel régime sont soumis les salariés les plus modestes, surtout lorsqu'à quarante ans ou cinquante ans, considérés comme moins productifs, ils voient leur salaire diminuer. Voilà pourquoi, je le répète, il apparaît tout à fait souhaitable de garder le principe des dix meilleures années.

En revanche les sages, en préconisant une revalorisation des pensions en fonction de l'évolution des salaires et non des prix, s'écartent sensiblement de votre orientation. Monsieur le ministre, allez-vous changer d'attitude ?

M. Gérard Collomb. On s'interroge !

M. Michel Coffineau. L'un des problèmes les plus difficiles est sans doute celui de l'âge d'ouverture des droits à pension. Le rapport préconise un taux progressif en fonction de la durée d'assurance. C'est certainement une idée d'avenir intéressante, encore que la fixation du nombre d'annuités demanderait une réflexion approfondie. Pour ceux qui ont

commencé une vie de travail à quatorze ou seize ans, le droit à la retraite à taux plein pourrait ainsi être ouvert avant l'âge de soixante ans. Mais aujourd'hui, ils sont encore nombreux ceux qui ont commencé à travailler très jeunes dans des emplois pénibles, qui ont connu aussi de nombreux aléas interrompant leur vie professionnelle - chômage de longue durée, éducation des enfants - et qui arrivent tout juste à rassembler les cent cinquante trimestres à l'âge de soixante ans. Il faut donc que le droit à la retraite à cet âge soit préservé pendant un certain nombre d'années encore.

Pour la branche santé, le rapport préconise d'accroître l'efficacité du système de soins et de maîtriser l'évolution des dépenses. C'est bien le sens de l'effort qui avait été engagé par le gouvernement de la gauche, particulièrement en 1985. Mais pour les sages, il s'agit de l'évolution des dépenses à partir de l'offre de soins, alors que vous avez choisi de limiter les remboursements à cent pour cent, ce qui fait baisser la demande, car les gens ne se soignent plus ou se soignent mal.

Chacun sait que la maîtrise de l'évolution des dépenses n'est pas chose facile. Nous reconnaissons tout l'intérêt d'une bonne évaluation des dépenses. C'était l'objet du comité d'évaluation mis en place par le gouvernement de gauche. Vous avez pris aussi des mesures dans ce domaine. Mais nous manquons de recul pour juger les résultats. En tout cas, les caisses devraient jouer un rôle actif dans le pilotage des dépenses de soins.

Quand le rapport suggère un recentrage de notre système de santé sur le généraliste, en privilégiant l'acte intellectuel plutôt que les actes techniques, j'y vois un jugement sur le dérapage du nombre des actes techniques en 1986.

M. Gérard Collomb. Vous voyez juste, monsieur Coffineau !

M. Michel Coffineau. C'est ce que nous avons dénoncé.

Qui peut être opposé à une meilleure rationalisation de la gestion des hôpitaux ? Certainement pas la gauche qui avait donné le ton. Mais votre gouvernement a relancé les tendances inflationnistes en rétablissant le secteur libéral dans l'hôpital public et en redonnant aux chefs de service des pouvoirs presque sans limite. Il est également intéressant de voir les sages proposer l'extension du budget global aux hôpitaux privés.

Bien entendu, toutes ces propositions concrètes demanderaient une réflexion plus fine, en concertation notamment avec les personnels intéressés.

En revanche, il n'est pas sûr que le recours accru de l'hôpital public aux services du privé soit source d'efficacité et il est regrettable que ce rapport ne traite pas assez du maintien à domicile des personnes âgées et de certains malades. Mais, au total, il propose un effort de maîtrise des dépenses de santé au niveau de l'offre. Allez-vous, monsieur le ministre, le retenir ? Car, à notre avis, c'est la seule solution réaliste et compatible avec le maintien du principe de solidarité.

L'autre proposition des sages, celle qui modifie le remboursement aux assurés sociaux, est tout à fait catastrophique. Evoquant le mécanisme régulateur de la dépense, les sages laissent le choix entre une régulation administrée et la concurrence dite libérale. Mais leur critique de la première formule est telle, parlant même de rationnement administré, que l'on est tenté d'aller vers la seconde. Ce choix est d'ailleurs une duperie dans la mesure où la maîtrise des dépenses de santé n'est pas le rationnement.

Réserver les risques lourds à la sécurité sociale, pour confier la couverture des autres risques à l'assurance privée ou mutualiste, c'est la mort de la sécurité sociale de 1945. C'est bien la mise en route d'un système à deux vitesses qui peut conduire les plus démunis à ne plus être en état de se soigner correctement. Autrement dit, en plus du drame humain, ce système pourrait augmenter encore les risques lourds. Monsieur le ministre, allez-vous retenir une telle proposition ?

Je voudrais enfin évoquer les propositions de financement. Fiscaliser progressivement le régime des prestations familiales est une bonne chose. Pour le reste, si l'équilibre est à rechercher dans la maîtrise des dépenses et l'amélioration des recettes par la croissance, on peut légitimement penser qu'en attendant, des recettes supplémentaires peuvent devenir nécessaires.

Le ministre des finances a proposé de relever les cotisations au 1^{er} juillet 1988. Les sages proposent de mettre à contribution tous les revenus. En réalité, la mesure la plus acceptable consisterait à assurer les passages difficiles en instituant une contribution provisoire sur les revenus imposables - c'est bien ce qu'a fait le gouvernement de la gauche et cela évite de ponctionner les petits revenus - et une contribution plus forte sur les revenus du capital.

Monsieur le ministre, nous sommes en présence de nombreuses propositions. Certaines d'entre elles vont dans le sens de la solidarité, d'autres risquent de casser la sécurité sociale à terme. Les socialistes se batront toujours pour la solidarité. C'est l'intérêt des assurés sociaux mais, ainsi que l'a dit Mme Dufoix, en cette période de difficultés, c'est aussi l'intérêt général du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et emploi *(suite)* :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 2. - Emploi, de M. Jean Bousquet, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. - Formation professionnelle, de M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. - Santé et famille, de M. Guy Bèche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. - Section commune : affaires sociales, de M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 961 : tome I. - Emploi, de Mme Christiane Papon ; tome II. - Formation professionnelle, de M. Jacques Legendre ; tome III. - Protection sociale, de M. Claude Evin ; tome IV. - Santé et famille, de M. Michel Hannoun.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 962, tome IV : Immigration, de M. Daniel Goulet.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN